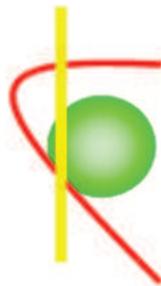


**Association pour le Développement
du Dialogue Social dans les Hautes-Alpes**

**ETUDE SUR LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES
TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

CPID 05



COMMISSION PARITAIRE INTERPROFESSIONNELLE
DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES



CONTENU DU DOCUMENT

PREAMBULE

1^{ER} RAPPORT – PHASE 1 – JANVIER 2015

| | | |
|--------------|--|----|
| CHAPITRE I | - LES STATIONS ETUDIEES..... | 10 |
| CHAPITRE II | - LES ETABLISSEMENTS - EMPLOYEURS..... | 14 |
| CHAPITRE III | - L'EMPLOI – LES EFFECTIFS | 18 |
| CHAPITRE IV | - LE LOGEMENT..... | 22 |
| CHAPITRE V | - DIALOGUE AVEC LES MAIRES | 26 |
| CHAPITRE VI | - CONCLUSION - ECHANTILLONAGE | 30 |
| CHAPITRE VII | - BUDGET PHASE 2..... | 33 |

2EME RAPPORT – PHASE 2 – SEPTEMBRE 2015

ANNEXES

QUESTIONNAIRE ELUS

QUESTIONNAIRE EMPLOYEURS

QUESTIONNAIRE SALARIES

LISTE DES FINANCEURS

PREAMBULE

La Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale des Hautes Alpes (CPID 05) est une instance territoriale de concertation et de dialogue social. Elle regroupe l'ensemble des partenaires sociaux des Hautes Alpes. Elle travaille notamment sur les « problématiques » des emplois saisonniers.

Les partenaires sociaux ont fait le constat que le logement des salariés saisonniers en zone touristique est un enjeu global fort, aux plans social, économique et touristique :

- **Social**, car la pénurie de logements génère des difficultés importantes pour les salariés saisonniers : loyers excessifs, inadéquation, qualité insuffisante, cohabitation forcée et promiscuité...
- **Économique**, car ces difficultés constituent un obstacle au recrutement de la main d'œuvre indispensable au fonctionnement des entreprises et à celui des services mis en œuvre par les villes et les stations, cet obstacle étant préjudiciable à l'ensemble des employeurs,
- **Touristique**, car les modalités d'hébergement et de travail conditionnent inévitablement la qualité de l'accueil et des services dans les stations des Hautes-Alpes.

Le 4 novembre 2013, l'accord interprofessionnel de 2004 et 2007, sur le logement des saisonniers dans le département des Hautes Alpes, a été renouvelé. Cet accord promeut le développement d'une offre de logements dédiés aux salariés saisonniers employés dans les entreprises liées aux activités du tourisme. Il vise à relever quatre défis :

1. Contribuer à produire une offre de logements de qualité respectant l'intimité et l'autonomie,
2. Garantir la priorité d'accès de ces logements aux financements d'Action Logement,
3. Permettre l'exercice adapté du droit au logement pour les salariés saisonniers liés à l'activité du tourisme,
4. Contribuer au maintien du niveau d'activité et de l'emploi dans le bâtiment par la construction et à la réhabilitation de logements destinés aux salariés saisonniers.

Pour mieux connaître les conditions de vie et de logement des travailleurs saisonniers et pour déterminer les besoins à satisfaire, les partenaires sociaux ont décidé la réalisation d'une étude. Pour ce faire, ils ont mis au point le cahier des charges, sollicité des financeurs (voir liste en dernière page) et choisi le prestataire.

Neuf stations des Hautes-Alpes ont été retenues pour les enquêtes de terrain : le Queyras, Puy Saint Vincent, Les Orres, Montgenèvre, Risoul, Vars, Orcières, le Dévoluy, Serre- Chevalier.

Les membres de la CPID 05 invitent tous les acteurs (publics et privés) du tourisme des Hautes-Alpes à prendre connaissance du résultat de l'étude.

Ensemble nous pouvons contribuer à l'amélioration des conditions de logement des salariés saisonniers du tourisme et agir ainsi en faveur du développement économique du département.

1er RAPPORT
-PHASE 1-
JANVIER 2015



**Association pour le Développement
du Dialogue Social dans les Hautes-Alpes**

**ETUDE SUR LES
CONDITIONS DE LOGEMENT
DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

**- Phase 1 -
Janvier 2015**

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| COMPTE RENDU DES TRAVAUX | 2 |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| CHAPITRE I - LES STATIONS ETUDIEES..... | 10 |
| CHAPITRE II - LES ETABLISSEMENTS - EMPLOYEURS..... | 14 |
| CHAPITRE III - L'EMPLOI - LES EFFECTIFS | 18 |
| CHAPITRE IV - LE LOGEMENT..... | 22 |
| CHAPITRE V - DIALOGUE AVEC LES MAIRES | 26 |
| CHAPITRE VI - CONCLUSION - ECHANTILLONAGE | 30 |
| CHAPITRE VII - BUDGET PHASE 2..... | 33 |

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

Les membres de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale des Hautes-Alpes, au travers de l'ADDSHA ont choisi le cabinet Société Méric et Associés Sud, société d'expertise et de conseil située à Aix-en-Provence, en vue de réaliser une étude quantitative et qualitative sur les conditions de vie des salariés saisonniers et plus particulièrement sur leurs conditions de logement.

RAPPEL DE NOTRE MISSION

Conformément à la Convention signée avec l'Association, notre étude portera sur :

- le profil et les besoins des saisonniers en termes de conditions de vie,
- l'évaluation quantitative et qualitative du parc de logement actuellement destiné aux saisonniers.

L'expertise s'attachera à prendre en compte les avis et besoins des salariés et employeurs afin de permettre à l'Association et à la CPID 05 de réfléchir à des pistes d'amélioration, en lien avec les réalités de chaque commune.

Le périmètre de notre étude concerne la saison hivernale 2014/2015 et les principales stations (9 stations telles que définies par la CPID05) du département des Hautes Alpes.

Notre démarche sera la suivante :

➤ **PHASE 1 :**

Une approche quantitative visant à dresser un bilan chiffré de l'existant par commune en termes d'entreprises, de salariés saisonniers, de logements, de dispositifs d'aide,

➤ **PHASE 2 :**

Une approche qualitative afin de connaître plus finement les conditions actuelles et les attentes de chacun.

Ce rapport concerne la première phase de notre étude.

DEROULEMENT DE NOTRE MISSION

Le déroulement de la mission confiée par la CPID 05 a été le suivant :

| | |
|---|---------------------------------|
| • rencontre avec le Comité de Pilotage | 24/10/2014 |
| • envoi de la lettre de mission | 28/10/2014 |
| • étude documentaire et auprès des élus des 9 stations choisies | du 19/11/2014 au 08 /01/2015 |
| • présentation du rapport Phase 1 au Comité de Pilotage | 19/01/2015 |

Ce rapport a pour objet de vous rendre compte de l'exécution de la première phase de notre intervention, à savoir l'état des lieux quantitatifs

En vous remerciant de la confiance que vous avez bien voulu témoigner, nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes les explications complémentaires.

Ce rapport a été rédigé par une équipe composée de :

- Sébastien SOUDANT, chargé de mission,
- Sébastien GANE, chargé de mission.

Le 12 janvier 2015

SOCIETE MERIC & ASSOCIÉS
Sébastien LARIDAN
Président

INTRODUCTION

Avant d'entrer dans l'analyse quantitative des données liées à notre étude, il nous semble important de rappeler aux lecteurs le contexte général du département des Hautes-Alpes concerné par cette étude.

La situation démographique des Hautes-Alpes :

| Département (2013) | Population 01/01/2013 (en milliers) | En % |
|----------------------------|---|---------------|
| 04 Alpes-de-Haute-Provence | 162,9 | 3,3% |
| 05 Hautes-Alpes | 141,4 | 2,9% |
| 06 Alpes-Maritimes | 1 078,9 | 21,9% |
| 13 Bouches-du-Rhône | 1 982,4 | 40,2% |
| 83 Var | 1 019,9 | 20,7% |
| 84 Vaucluse | 551,9 | 11,2% |
| REGION PACA | 4 937 | 100,0% |

Avec à peine un peu plus de 141.000 habitants, le département des Hautes-Alpes se caractérise tout d'abord par un faible niveau de population. Il est en effet le 3^{ème} département le moins peuplé de France.

La population des Hautes Alpes représente ainsi moins de 3% de la population de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le département présente cependant une superficie dans la norme de celle des autres départements de la Région.

On constate donc une densité de population très faible dans les Hautes Alpes, soit à peine 25 habitants/km².

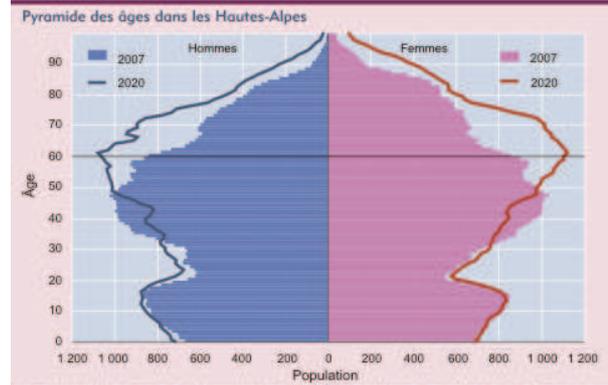
Le territoire, caractérisé par des reliefs importants, est sans nul doute la cause de cette densité faible.

| Département (2013) | Superficie en km ² | Densité de population (hab/km ²) |
|---------------------|----------------------------------|--|
| 04 Alpes-de-Hte-Pce | 6 925 | 23,5 |
| 05 Hautes-Alpes | 5 549 | 25,5 |
| 06 Alpes-Maritimes | 4 299 | 251,0 |
| 13 Bouches-du-Rhône | 5 087 | 389,7 |
| 83 Var | 5 973 | 170,8 |
| 84 Vaucluse | 3 567 | 154,7 |
| REGION PACA | 31 400 | 157,2 |

Autre particularité démographique du département, on y retrouve une population de plus en plus vieillissante. Ainsi, le vieillissement des générations du baby-boom va entraîner l'augmentation massive du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus d'ici 2020, soit + 39 %, portant à 31,3 % la part des personnes âgées dans la population.

Cette évolution situe les Hautes-Alpes parmi les départements dans lesquels le vieillissement sera le plus marqué. Dans le même temps, la population des moins de 60 ans n'augmentera que de 1%. Par conséquent, l'accroissement démographique des Hautes-Alpes estimé à 10 %, sera très proche de la hausse du nombre de personnes âgées.

Vieillissement marqué de la population des Hautes-Alpes à l'horizon 2020



Source : Insee - Recensement de la population de 2007 et modèle de projection démographique Omphale

Le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus augmenterait de 76 % d'ici à l'aube 2020...

Les principales communes des Hautes-Alpes :

| Communes (2013) | Population |
|---------------------------|------------|
| Gap | 39 243 |
| Briançon | 11 574 |
| Embrun | 6 188 |
| Laragne-Montéglin | 3 741 |
| Veynes | 3 166 |
| Chorges | 2 567 |
| L'Argentière-la-Bessée | 2 328 |
| Guillestre | 2 308 |
| La Bâtie-Neuve | 2 220 |
| Tallard | 1 943 |
| Saint-Bonnet-en-Champsaur | 1 691 |
| Saint-Chaffrey | 1 635 |

Le département est caractérisé par de nombreuses communes très peu peuplées.

Ainsi, Gap représente, à elle seule, 30% de la population du département, et les 15 plus grandes communes regroupent plus de 60% de la population des Hautes Alpes.

On dénombre 175 municipalités, dont 52 de moins de 500 habitants.

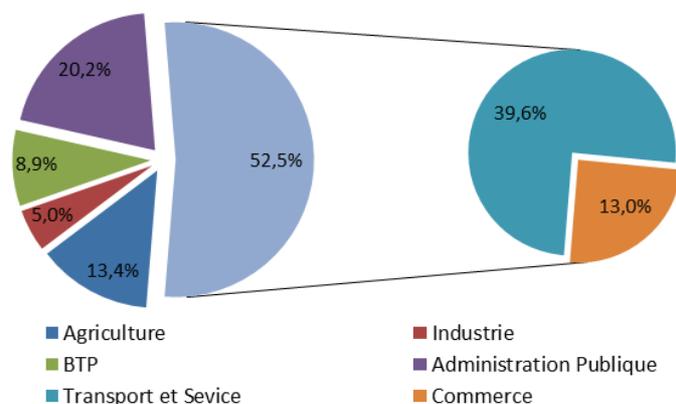
Les activités économiques dans les Hautes-Alpes :

On dénombre **21.671 établissements** actifs sur le département. Ces activités sont regroupées à concurrence de plus de 53% sur 15 communes.

Nous constatons que ces communes ne sont pas nécessairement les plus grandes vue précédemment, et que 7 communes reconnues comme stations de ski font partie des pôles d'activités plus importants des Hautes Alpes.

Nous pouvons donc déjà confirmer, si besoin était, qu'une part importante de l'économie du département repose sur les activités des stations.

| Communes (2013) | Etablissements |
|------------------------|----------------|
| Gap | 4 475 |
| Briançon | 1 682 |
| Embrun | 878 |
| La Salle-les-Alpes | 560 |
| Laragne-Montéglin | 453 |
| Saint-Chaffrey | 435 |
| Chorges | 390 |
| Orcières | 385 |
| Vars | 381 |
| Guillestre | 370 |
| Veynes | 356 |
| Le Monétier-les-Bains | 340 |
| Risoul | 340 |
| L'Argentière-la-Bessée | 302 |
| Montgenèvre | 284 |



Etablissements actifs en 2013 par secteur d'activité dans le 05

Les activités industrielles sont très faibles dans le département.

Plus de 52% des établissements actifs le sont dans le domaine du Service.

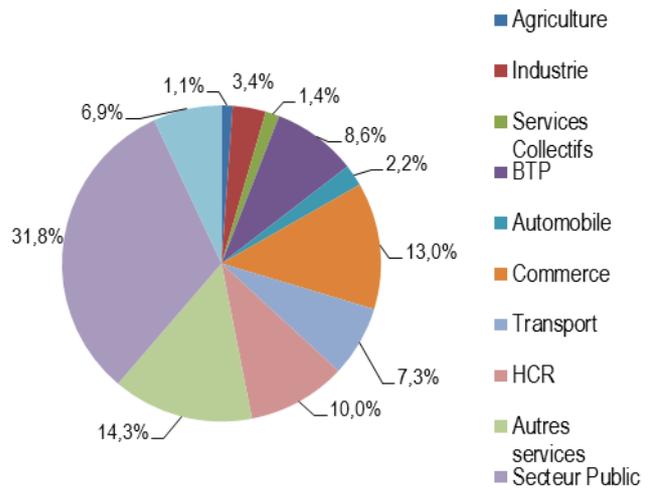
L'administration publique regroupe près d'un établissement sur cinq.

L'agriculture est aussi présente à concurrence de 13,4% des activités enregistrées.

Les Hautes-Alpes occupent **46.800 salariés**.
 A ces salariés, il convient d'ajouter les effectifs indépendants très présents dans le commerce de détail et le BTP, notamment, de même que dans les professions libérales.

On constate que l'Etat est le plus gros employeur du département. Les activités de services et de commerce viennent en seconde position.

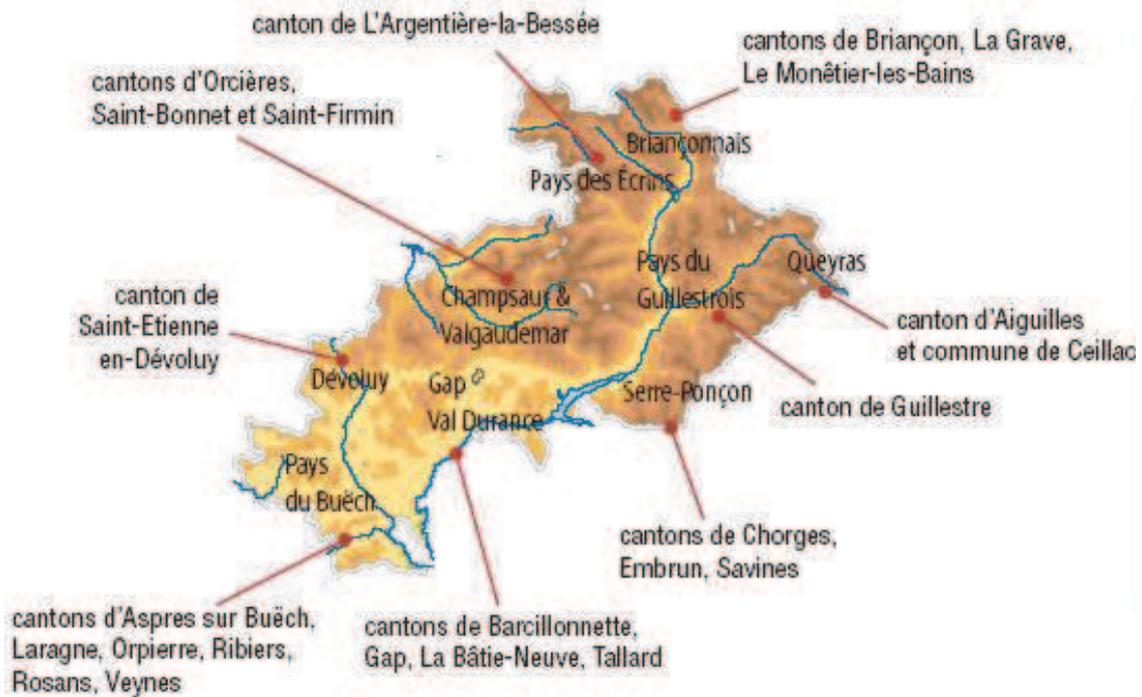
La restauration et l'hôtellerie représentent 1 salarié sur 10 dans le département.



Répartition des effectifs par secteur d'activité dans le 05 - 2013

Le tourisme dans les Hautes-Alpes :

Compte tenu de la demande de l'Association, il nous semble également important de faire un bref état des lieux de la place du tourisme dans le département.



Le département présente un relief particulièrement favorable au développement du tourisme hivernal, accompagné d'un climat plus doux que d'autres régions des Alpes du Nord.



Implantations hôtels Hautes-Alpes (2014)

Les Hautes-Alpes proposent un parc de 177 hôtels essentiellement regroupés sur le Briançonnais (soit 1/3 des hôtels).

Le secteur Dévoluy est largement sous équipé par rapport aux autres cantons.

Sur l'hiver 2013/2014, les hôtels ont connu une fréquentation moyenne en léger recul pour un total de 402.000 nuitées sur l'ensemble du département.

Le Briançonnais est le secteur touristique privilégié avec près d'un vacancier sur quatre.

On constate que le niveau de l'offre hôtelière est assez logiquement en ligne avec les taux de fréquentation.

Notons que 80% des séjours concernent les stations et que l'hiver accueille 31% des séjours, contre 44% pour l'été. Cela représenterait 6,4 millions de nuitées en saison d'hiver.



(sources Observatoire Départemental du
Tourisme des Hautes Alpes)

Fréquentation touristique par canton (2011)

CHAPITRE I :

LES STATIONS ETUDIÉES

Dans le cadre de notre étude, et en accord avec le Comité de Pilotage, nous nous limitons aux communes des stations suivantes :

- Station de Serre Chevalier
- Station du domaine de Dévoluy
- Station d'Orcières-Merlette
- Station de Risoul
- Station de Vars
- Station du Queyras
- Station de Montgenèvre
- Station des Orres
- Station de Puy-Saint-Vincent



La Station de Serre Chevalier :

Elle est la plus grande station de sports d'hiver du département et des Alpes du Sud, tant par l'importance du kilométrage de pistes que par le nombre de visiteurs. Elle occupe la vallée de la Guisane depuis Briançon jusqu'à Monêtier-les-Bains. Située en bordure du Parc national des Écrins, elle est également toute proche de la frontière italienne.

Dans le cadre de notre analyse quantitative, nous prenons en compte les communes de SAINT CHAFFREY, LE MONETIER LES BAINS et LA SALLE LES ALPES, soit une population totale de 3.615 habitants.

Quelques chiffres pour se situer :

550 canons à neige

71 remontées mécaniques dont 1 téléphérique et 5 télécabines

100 pistes de ski alpin – 250 km au total

77.000 skieurs par heure

35 km de piste de fond

La Station du Domaine de Dévoluy :

Le Dévoluy, c'est principalement une barre d'immeubles linéaires en front de domaine alpin, tout en restant majoritairement recouvert de bois. On y retrouve donc peu d'immeubles.

Regroupée depuis peu en une seule commune, notre analyse sur Superdévoluy reprend les anciennes communes de SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY et d'AGNIERES-EN-DEVOLUY, soit un total de 836 habitants.

Quelques chiffres pour se situer :

23 remontées mécaniques

55 pistes de ski alpin – 100 km au total

35 km de piste de fond

La Station d'Orcières-Merlette :

Orcières est située dans la haute vallée du Champsaur. Le village d'Orcières est situé à un peu plus de 1400m d'altitude. La station de ski d'Orcières Merlette 1850 se situe à Merlette, environ 5 kilomètres plus loin, à 1850m d'altitude. La station d'Orcières-Merlette regroupe 720 habitants permanents sur plus de 20 hameaux. Une seule commune est concernée, à savoir Orcières.

Quelques chiffres pour se situer :

57 canons à neige

17 remontées mécaniques

44 pistes de ski alpin – 100 km au total

43 km de piste de fond

La Station de Risoul :

Située au cœur du Guillestrois, Risoul est historiquement un vieux village, qui a développé sa station Risoul 1850 courant des années 70 dans le Domaine de la Forêt Blanche.

Aujourd'hui, on compte 646 habitants sur la commune.

La Station de Vars :

Située aux portes du Queyras, sur l'axe entre Guillestre et Barcelonnette, Vars compte 646 habitants.

Tout comme la station de Risoul, Vars fait partie du Domaine de la Forêt Blanche. Les deux stations font d'ailleurs partie du même domaine skiable.

Quelques chiffres pour se situer (Vars + Risoul) :

72% du domaine équipés en canons à neige

51 remontées mécaniques dont 1 télécabine

116 pistes de ski alpin – 185 km au total

17 km de piste de fond

57.000 skieurs par heure

La Station de Queyras :

Le domaine du Queyras regroupe 7 stations. Nous nous concentrons sur l'étude des communes de SAINT-VERAN et de MOLINE-EN-QUEYRAS, la station abrite ainsi 582 habitants.

Quelques chiffres pour se situer :

30% du domaine équipés en canons à neige

13 remontées mécaniques

32 pistes de ski alpin – 90 km au total

200 km de piste de fond

La Station de Montgenèvre :

La station de Montgenèvre, doyenne des stations de ski françaises (1907) est située entre la vallée de la Clarée et le Val de Suse. La population de la commune est de 511 habitants.

Proche de la frontière italienne, la station est rattachée au domaine skiable franco-italienne de la Voie Lactée.

Quelques chiffres pour se situer :

37 remontées mécaniques (91 pour la Voie Lactée)

97 pistes de ski alpin – 200 km au total (400 pour la Voie Lactée)

77 km de piste de fond

82.000 skieurs par heure

La Station des Orres :

La station des Orres est composée de 2 stations : Les Orres 1650 et les Orres 1850. La commune compte 511 habitants. La station des Orres est proche de la ville d'Embrun.

Quelques chiffres pour se situer :

23 remontées mécaniques

34 pistes de ski alpin – 88 km au total

40 km de piste de fond

La Station de Puy-Saint-Vincent :

Plus petite des stations étudiées, la commune de PUY-SAINT-VINCENT comprend 307 habitants et est située au cœur du Massif des Ecrins.

Quelques chiffres pour se situer :

12 remontées mécaniques

33 pistes de ski alpin – 75 km au total

25 km de piste de fond

CHAPITRE II :

LES ETABLISSEMENTS - EMPLOYEURS

Afin de présenter les activités des établissements présents sur les stations étudiées, nous avons utilisé la base permanente des équipements, disponible auprès de l'INSEE. Les données sont actualisées au 1^{er} janvier 2013.

Afin de calibrer le périmètre de notre étude, nous nous limiterons aux activités professionnelles saisonnières :

- ✓ **HCR** (Hôtellerie – Café – Restauration)
- ✓ **Autres services** (transport dont remontées mécaniques, activités immobilières, activités sportives et récréatives)
- ✓ **Commerce**

Ces activités à caractère saisonnier concernent environ 50% de l'ensemble des activités de nos 9 stations concernées.

L'ensemble représente 1.434 établissements ou entreprises.

Les activités HCR en stations :

Les activités d'hébergement et de restauration concernent 42,2% des établissements ou entreprises concernées par notre étude, soit 605 implantations. Les activités d'hébergement concernent à la fois les hôtels, les centres de loisirs et les activités de gîtes ou de maisons d'hôtes. La restauration concerne tant les brasseries, restaurants que débits de boissons.

Voici le détail de ces établissements par stations et communes :

| | HEBERGEMENT | <i>dont Hôtels homologués</i> | RESTAURATION | TOTAL |
|---|-------------|-------------------------------|--------------|------------|
| LES ORRES - Les Orres | 21 | 5 | 26 | 47 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 30 | 7 | 31 | 61 |
| ORCIERES - Orcières | 19 | 3 | 47 | 66 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 13 | 3 | 18 | 31 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 13 | 4 | 4 | 17 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 15 | 6 | 9 | 24 |
| RISOUL - Risoul | 13 | 5 | 39 | 52 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 36 | 6 | 42 | 78 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 21 | 8 | 30 | 51 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 21 | 6 | 30 | 51 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 17 | 4 | 43 | 60 |
| VARS - Vars | 35 | 12 | 32 | 67 |
| TOTAL | 254 | 69 | 351 | 605 |

La station de Serre Chevalier, en regroupant les établissements de ces 3 communes, soit 180 établissements HCR, représente à elle seule près d'un tiers des établissements.

Les activités Autres Services en stations :

Les Autres Services regroupent les activités de Transport dont les remontées mécaniques et la conduite d'engins de damage, les activités immobilières et les activités récréatives et de loisir. Elles représentent 568 établissements.

Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces activités par stations :

| | Transports | Activités immobilières | Activités récréatives et de loisirs | TOTAL |
|---|------------|------------------------|-------------------------------------|------------|
| LES ORRES - Les Orres | 2 | 22 | 8 | 32 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 2 | 32 | 6 | 40 |
| ORCIERES - Orcières | 5 | 53 | 8 | 66 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 1 | 35 | 10 | 46 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 3 | 7 | 6 | 16 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 1 | 8 | 1 | 10 |
| RISOUL - Risoul | 2 | 51 | 9 | 62 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 1 | 59 | 19 | 79 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 3 | 26 | 8 | 37 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 4 | 28 | 18 | 50 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 4 | 57 | 14 | 75 |
| VARS - Vars | 3 | 42 | 10 | 55 |
| TOTAL | 31 | 420 | 117 | 568 |

On constate ici aussi un poids important de la station de Serre Chevalier, soit 166 entreprises concernées. Les activités immobilières (agences, gestion, syndic) sont également très fortement prédominantes en nombre d'entreprises.

Les activités de commerce en stations :

Les activités de commerce de détails concernent 261 entreprises sur les 9 stations étudiées. Le tableau ci-dessous présente ces informations par station :

| | Alimentation | Magasins d'équipement | Magasins sport | Magasins spécialisés | TOTAL |
|---|--------------|-----------------------|----------------|----------------------|------------|
| LES ORRES - Les Orres | 7 | 0 | 11 | 3 | 21 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 5 | 0 | 17 | 2 | 24 |
| ORCIERES - Orcières | 9 | 0 | 13 | 2 | 24 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 7 | 1 | 9 | 0 | 17 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 3 | 0 | 3 | 0 | 6 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 |
| RISOUL - Risoul | 9 | 0 | 13 | 0 | 22 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 7 | 3 | 15 | 7 | 32 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 8 | 1 | 8 | 1 | 18 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 8 | 2 | 13 | 7 | 30 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 10 | 1 | 13 | 7 | 31 |
| VARS - Vars | 7 | 2 | 14 | 9 | 32 |
| TOTAL | 80 | 10 | 133 | 38 | 261 |

En nombre d'entreprises, les activités de magasins de sport, incluant la vente et la location de matériel sont évidemment largement dominantes, représentant 1 magasin sur 2. L'alimentation, comprenant tant les supermarchés, les épiceries, les boucheries que les boulangeries, est également très présente sur les stations.

Les magasins spécialisés concernent entre autre, les librairies, magasins de vêtements, stations-services, etc.

Les magasins d'équipements concernent les ventes de mobiliers ou électroménagers notamment.

CHAPITRE III :

L'EMPLOI – LES EFFECTIFS

Les effectifs concernés par notre étude varient selon les types d'établissement. En effet, certaines activités sont plus « consommatrices » de ressources humaines que d'autres.

Dans un premier temps, nous présentons un tableau comparatif des effectifs moyens par type d'activité :

| | HCR | AUTRES SERVICES | COMMERCE |
|--------------------------------|-------|-----------------|----------|
| Effectifs employés | 2 509 | 1 564 | 736 |
| Effectifs moyen par entreprise | 4,1 | 2,8 | 2,8 |

Nous constatons que les activités d'hébergement et de restauration occupent proportionnellement plus de salariés que les services ou le commerce.

Les effectifs employés sont ici sur la base des déclarations DADS du personnel des entreprises et donc, sauf erreur de déclaration, sur une base d'équivalent temps plein annuel. Les proportions sont donc valables, mais le nombre réel de salariés saisonniers pourrait être impacté.

Les effectifs HCR en stations :

Les activités de restauration et d'hébergement occupent plus de la moitié des salariés des stations étudiées, dans le cadre des activités estimées saisonnières.

| | Hébergement | Restauration | TOTAL |
|---|--------------|--------------|--------------|
| LES ORRES - Les Orres | 52 | 94 | 146 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 216 | 77 | 293 |
| ORCIERES - Orcières | 136 | 102 | 238 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 71 | 62 | 133 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 35 | 7 | 42 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 26 | 18 | 44 |
| RISOUL - Risoul | 177 | 127 | 304 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 291 | 134 | 425 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 102 | 60 | 162 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 99 | 117 | 216 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 44 | 124 | 168 |
| VARIS - Vars | 232 | 106 | 338 |
| TOTAL | 1 481 | 1 028 | 2 509 |

Le tableau ci-dessous donne les effectifs moyens par sous-activités au sein de chaque station :

| | Hébergement | Restauration | HCR |
|---|-------------|--------------|------------|
| LES ORRES - Les Orres | 2,5 | 3,6 | 3,1 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 7,2 | 2,5 | 4,8 |
| ORCIERES - Orcières | 7,2 | 2,2 | 3,6 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 5,5 | 3,4 | 4,3 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 2,7 | 1,8 | 2,5 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 1,7 | 2,0 | 1,8 |
| RISOUL - Risoul | 13,6 | 3,3 | 5,8 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 8,1 | 3,2 | 5,4 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 4,9 | 2,0 | 3,2 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 4,7 | 3,9 | 4,2 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 2,6 | 2,9 | 2,8 |
| VARIS - Vars | 6,6 | 3,3 | 5,0 |
| Moyenne | 5,8 | 2,9 | 4,1 |

Selon nous, les effectifs moyens élevés traduisent la présence de gros établissements sur la station, on peut donc en déduire que les stations de Risoul, Serre Chevalier, Montgenèvre et Orcières disposent d'établissements d'hébergements de grande capacité accueillant largement plus de salariés que la moyenne.

Sur les activités de restauration, les répartitions semblent assez similaires.

Les effectifs autres services en stations :

Le secteur des autres services, notamment en reprenant les remontées mécaniques et la conduite d'engins de damage, est un employeur important dans les stations.

| | Transports | Activités immobilières | Activités récréatives et loisirs | TOTAL |
|---|--------------|------------------------|----------------------------------|--------------|
| LES ORRES - Les Orres | 52 | 13 | 36 | 101 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 164 | 15 | 0 | 179 |
| ORCIERES - Orcières | 53 | 21 | 11 | 85 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 79 | 16 | 1 | 96 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 125 | 1 | 0 | 126 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RISOUL - Risoul | 35 | 18 | 1 | 54 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 0 | 14 | 73 | 87 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 3 | 6 | 1 | 10 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 433 | 12 | 16 | 461 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 107 | 27 | 0 | 134 |
| VARS - Vars | 187 | 18 | 26 | 231 |
| TOTAL | 1 238 | 161 | 165 | 1 564 |

On peut faire un rapprochement évident entre le nombre de salariés du « transport » et l'étendue du domaine skiable, notamment sur Serre Chevalier, Vars, Montgenèvre ou Dévoluy.

Les activités immobilières et les activités récréatives restent marginales, et occupent entre 0,4 et 1,4 salarié équivalent temps plein en moyenne. Des activités sans doute largement portées par des entrepreneurs sous statut d'indépendants.

Les effectifs de commerce en stations :

Les emplois dans le secteur du commerce sont proportionnellement les plus faibles. Ceci tient sans doute aussi dans la taille des magasins concernés, on ne retrouve en effet quasiment aucun magasin de taille importante sur les stations ...

Notons également que le propriétaire du magasin, souvent sous statut d'indépendant, est aussi actif dans sa propre entreprise.

| | COMMERCE |
|---|-----------------|
| LES ORRES - Les Orres | 67 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 47 |
| ORCIERES - Orcières | 78 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 55 |
| QUEYRAS - Moline-en-Queyras | 10 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 3 |
| RISOUL - Risoul | 93 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 81 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monétier-les-Bains | 47 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 81 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 93 |
| VARS - Vars | 81 |
| TOTAL | 736 |

CHAPITRE IV :

LE LOGEMENT

Nous abordons dans ce chapitre l'étude du parc de logements existants sur chacune des stations approchées. Cette première approche se base sur le recensement de la population de **2011** et les types de logements existants. Etude disponible auprès de l'INSEE.

Le parc de logements en station :

Le parc de logements reprend l'ensemble des appartements ou maisons existants sur la commune et valablement déclarés lors du recensement.

On dénombre un total de près de 34.000 logements sur le périmètre étudié et dont la répartition par station est reprise dans le tableau ci-dessous :

| Stations | Logements en station |
|--------------------|----------------------|
| Serre Chevalier | 9 204 |
| Domaine de Dévoluy | 4 074 |
| Orcières-Merlette | 3 828 |
| Risoul | 3 727 |
| Vars | 3 543 |
| Domaine de Queyras | 1 323 |
| Montgenèvre | 2 232 |
| Les Orres | 2 988 |
| Puy-Saint-Vincent | 2 947 |
| TOTAL | 33 866 |

Les logements disponibles :

Parmi ce parc de logements, une faible part est occupée habituellement au titre du logement principal. Le tableau ci-après donne ces précisions par station :

| RESIDENCE PRINCIPALE / STATION en % | | RESIDENCE PRINCIPALE / STATION en unité | |
|-------------------------------------|------------|---|--------------|
| Serre Chevalier | 18% | Serre Chevalier | 1 663 |
| Domaine de Dévoluy | 9% | Domaine de Dévoluy | 374 |
| Orcières-Merlette | 9% | Orcières-Merlette | 342 |
| Risoul | 7% | Risoul | 272 |
| Vars | 9% | Vars | 313 |
| Domaine de Queyras | 22% | Domaine de Queyras | 289 |
| Montgenèvre | 10% | Montgenèvre | 225 |
| Les Orres | 8% | Les Orres | 246 |
| Puy-Saint-Vincent | 5% | Puy-Saint-Vincent | 158 |
| TOTAL | 11% | TOTAL | 3 882 |

Ainsi, à peine 11% des logements des 9 stations étudiées sont des résidences principales, laissant une part importante de logements « libres ».

| RESIDENCES SECONDAIRES / PAR STATION en % | | RESIDENCE SECONDAIRE / STATION en unité | |
|---|------------|---|---------------|
| Serre Chevalier | 80% | Serre Chevalier | 7 408 |
| Domaine de Dévoluy | 90% | Domaine de Dévoluy | 3 678 |
| Orcières-Merlette | 90% | Orcières-Merlette | 3 434 |
| Risoul | 92% | Risoul | 3 432 |
| Vars | 91% | Vars | 3 223 |
| Domaine de Queyras | 75% | Domaine de Queyras | 995 |
| Montgenèvre | 88% | Montgenèvre | 1 957 |
| Les Orres | 91% | Les Orres | 2 716 |
| Puy-Saint-Vincent | 94% | Puy-Saint-Vincent | 2 761 |
| TOTAL | 87% | TOTAL | 29 604 |

Par résidence secondaire, on doit ici entendre des biens utilisés exclusivement par les propriétaires, mis à la location annuelle ou mis à la location saisonnière. Le contexte « touristique » des stations et le faible niveau de population des villages, nous invitent à considérer que ces logements sont essentiellement occupés dans le cadre du tourisme.

En conséquence, une très faible part des logements semble disponible en station, comme le montre le tableau ci-dessous, qui reprend les logements vacants :

| STATIONS – LOGEMENTS VACANTS | En unité | En % |
|------------------------------|------------|-------------|
| Serre Chevalier | 132 | 1,4% |
| Domaine de Dévoluy | 23 | 0,6% |
| Orcières-Merlette | 52 | 1,4% |
| Risoul | 23 | 0,6% |
| Vars | 7 | 0,2% |
| Domaine de Queyras | 39 | 2,9% |
| Montgenèvre | 50 | 2,2% |
| Les Orres | 26 | 0,9% |
| Puy-Saint-Vincent | 29 | 1,0% |
| TOTAL | 381 | 1,1% |

Ainsi, selon les recensements, à peine 1% des logements en stations serait totalement vide et donc non occupé. Il doit sans doute s'agir selon nous, de logements en cours de cession ...

Quant aux lits disponibles, afin de pouvoir en dresser une estimation, nous avons tenu compte d'une moyenne de 4 lits disponibles par logement, en effet, dans le cadre de logements touristiques hivernaux, on parle souvent de 4 places, soit la famille « type ».

Ci-après, le tableau présentant la capacité théorique de lits disponibles en station :

| STATIONS | POPULATION | LITS DISPONIBLES | LITS TOURISTIQUES |
|--------------------|--------------|------------------|-------------------|
| Serre Chevalier | 3 615 | 36 816 | 33 201 |
| Domaine de Dévoluy | 836 | 16 296 | 15 460 |
| Orcières-Merlette | 720 | 15 312 | 14 592 |
| Risoul | 646 | 14 908 | 14 262 |
| Vars | 646 | 14 172 | 13 526 |
| Domaine de Queyras | 582 | 5 292 | 4 710 |
| Montgenèvre | 511 | 8 928 | 8 417 |
| Les Orres | 511 | 11 952 | 11 441 |
| Puy-Saint-Vincent | 307 | 11 788 | 11 481 |
| TOTAL | 8 374 | 135 464 | 127 090 |

Selon cette estimation, on dénombrerait donc près de 130.000 couchages libres globalement pour l'ensemble des stations étudiées et qui devraient pouvoir servir à la fréquentation saisonnière, à savoir, les vacanciers et les salariés saisonniers.

Rappelons, comme vu plus haut, que le tourisme hivernal concernerait 6,4 millions de nuitées. En convertissant en nuitée notre estimation de 130.000 lits disponibles sur la saison hivernale (15/12 au 30/04), cela équivaudrait à 17,5 millions de nuitées. Ainsi, vu la consommation de nuitées touristiques, dont 400.000 sont garanties par les hôtels et hors camping et centre de loisir, il resterait théoriquement 11,5 millions de nuitées disponibles pour les travailleurs saisonniers occasionnels, soit l'équivalent sur la saison de 21.000 logements sur les 29.000 dont disposent les 9 stations concernées.

Notons qu'il s'agit ici d'une approche théorique, étant donné que ces nuitées ne sont pas linéaires, mais qu'elles répondent bien à des pics de fréquentation pendant les périodes de vacances scolaires, nous pouvons cependant déjà en déduire que le parc de logements des stations est très largement sous utilisé en dehors des quelques semaines de vacances scolaires.

Les logements HLM :

Au-delà des logements classiques, certaines stations disposent également de logements sociaux (HLM), mis à disposition de leurs habitants. Ces logements ne sont vraisemblablement pas disponibles pour les saisonniers, mais ils peuvent dans une certaine mesure, mettre en évidence l'intérêt ou pas d'une commune pour les populations défavorisées et donc indirectement les salariés précaires.

Le tableau ci-dessous donne de plus amples renseignements sur la présence de HLM au sein des stations étudiées :

| | HLM | POPULATION | HLM / Habitant |
|--------------------|------------|--------------|-------------------|
| Serre Chevalier | 131 | 3 615 | 3,6% |
| Domaine de Dévoluy | 8 | 836 | 1,0% |
| Orcières-Merlette | 29 | 720 | 4,0% |
| Risoul | - | 646 | 0,0% |
| Vars | 2 | 646 | 0,3% |
| Domaine de Queyras | 7 | 582 | 1,2% |
| Montgenèvre | 46 | 511 | 9,0% |
| Les Orres | 18 | 511 | 3,5% |
| Puy-Saint-Vincent | 18 | 307 | 5,9% |
| TOTAL | 259 | 8 374 | 3,1% |

En guise d'extrême, on constate que la commune de Risoul ne propose aucun logement HLM, alors que la commune de Montgenèvre en propose 46, soit quasiment 1 HLM pour 10 habitants.

CHAPITRE V :

DIALOGUE AVEC LES MAIRES

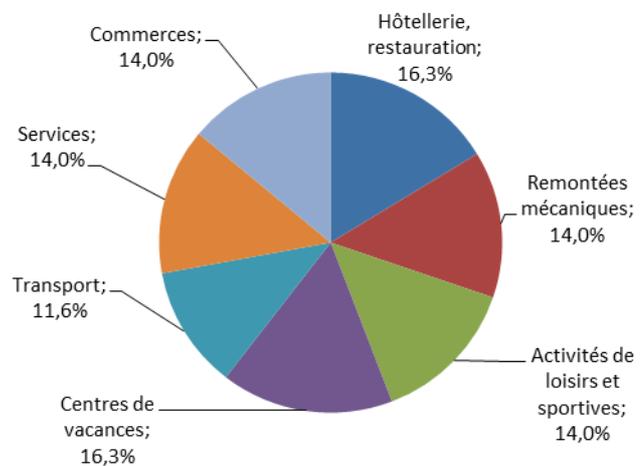
Cette première phase devait prévoir une analyse basée sur le questionnaire validé par l'Association auprès des Mairies concernées. Malheureusement, compte tenu notamment de la période de fin d'année, et malgré plusieurs relances courriers et téléphoniques, nous n'avons pas pu obtenir le retour de toutes les stations. Cette étude partielle porte donc sur les Mairies de la communauté de communes du Briançonnais, des Orres, de Vars et du Guillestrois, d'Orcière-Merlette, soit 4 stations sur les 9 visées globalement.

Nous présentons ici les premiers résultats partiels qui seront éventuellement remis à jour ultérieurement, une fois que tous les Maires nous auront retourné le questionnaire.

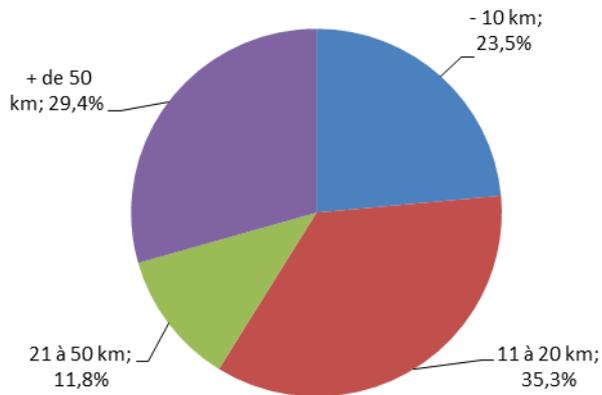
Secteurs d'activités touristiques représentés sur les communes :

Dans notre rapport, les activités de Transports sont associées aux Services, de même que les remontées mécaniques.

Les centres de vacances sont associés aux activités d'hébergement.



Origine géographique des travailleurs saisonniers :



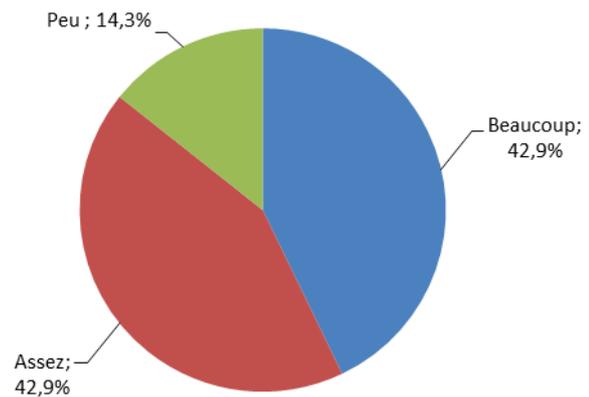
D'après ces premières informations, il semblerait que les saisonniers soient originaires aussi bien de régions proches que de régions éloignées.

Le questionnaire à leur attention nous donnera plus de certitude sur ce point.

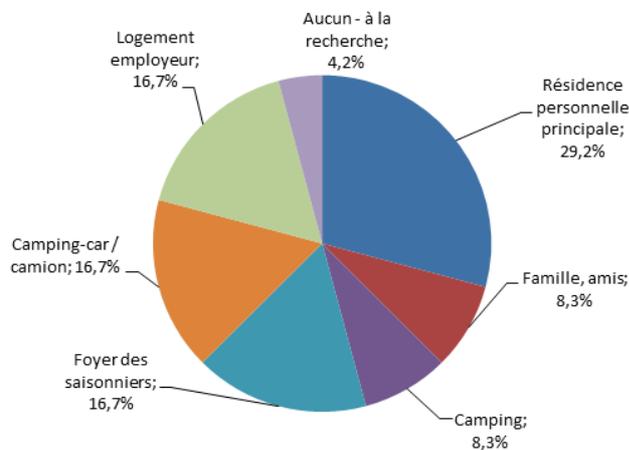
Existence de difficultés à trouver un logement pour un saisonnier :

L'avis général des Mairies est plutôt favorable à la reconnaissance de l'existence d'un vrai problème de logement pour ces salariés saisonniers.

La prise de conscience semble donc bien là.



Principaux modes d'hébergement des travailleurs saisonniers :



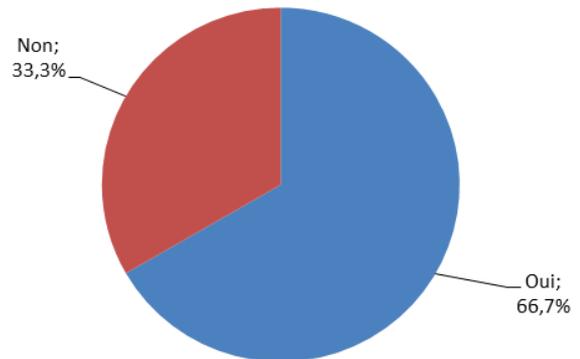
Les Mairies semblent conscientes des difficultés de logements et des conditions de précarités importantes des saisonniers (camion, foyer, camping, à la recherche ...).

Moins d'1 salarié sur 3 disposerait de sa propre résidence, qui, à priori, serait vétuste dont les loyers seraient élevés. L'étude des salariés nous en dira plus sur ce point.

Projets de construction initiés par les communes :

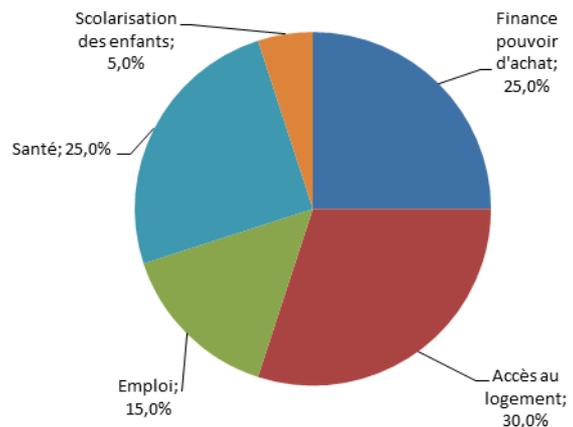
Et pourtant, malgré cette prise de conscience évidente, 33% des mairies approchées n'ont initié aucun projet de construction pour aider ces salariés.

Notons que le nombre de logements est symbolique, on parlerait d'à peine 350 salariés logés via les mairies ... pour 4.800 emplois saisonniers concernés.

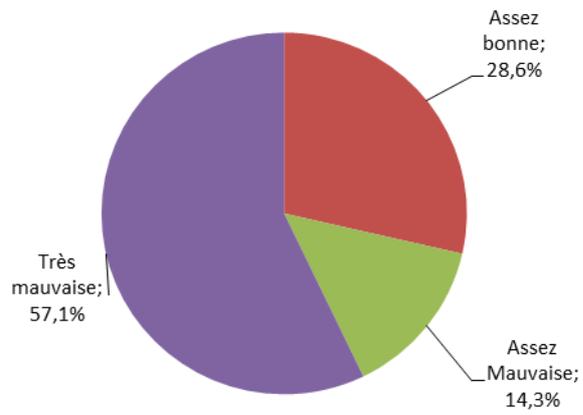


Principaux problèmes rencontrés par les saisonniers :

Toujours selon les mairies, les principales difficultés du saisonnier restent l'accès au logement et le pouvoir d'achat ... deux facteurs liés directement à la précarité de leur statut.



Niveau de connaissance des employeurs des dispositifs existants sur la commune :



Et pourtant, les mairies s'accordent à dire que l'information des employeurs n'est pas suffisante ...

CHAPITRE VI :

CONCLUSION - ECHANTILLONAGE

L'objectif de cette première phase est de pouvoir mettre en évidence des données purement quantitatives et statistiques qui doivent nous permettre d'échantillonner et de préparer correctement la phase d'étude de terrain auprès des employeurs et des salariés saisonniers sur les 9 stations choisies.

Ainsi, au terme de cette étape, nous pouvons effectivement mettre en évidence les différences de « taille » significatives entre ces 9 stations. Nous proposons donc de réfléchir à un échantillonnage basé étroitement sur la représentation des secteurs d'activités au sein des stations.

Le tableau ci-dessous synthétise les établissements et les salariés par secteurs d'activités touristiques synthétiques :

| | Commerce** | Hébergement | Restauration | Services* | Total |
|-------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| QUEYRAS (ets) | 10 | 28 | 13 | 26 | 77 |
| PUY SAINT VINCENT (ets) | 17 | 13 | 18 | 46 | 94 |
| LES ORRES (ets) | 21 | 21 | 26 | 32 | 100 |
| MONTGENEVRE (ets) | 24 | 30 | 31 | 40 | 125 |
| RISOUL (ets) | 22 | 13 | 39 | 62 | 136 |
| VARS (ets) | 32 | 35 | 32 | 55 | 154 |
| ORCIERES (ets) | 24 | 19 | 47 | 66 | 156 |
| DEVOLUY (ets) | 31 | 17 | 43 | 75 | 166 |
| SERRE-CHEVALIER (ets) | 80 | 78 | 102 | 166 | 426 |
| Total (ets) | 261 | 254 | 351 | 568 | 1 434 |
| QUEYRAS (eff) | 13 | 61 | 25 | 126 | 225 |
| PUY SAINT VINCENT (eff) | 55 | 71 | 62 | 96 | 284 |
| LES ORRES (eff) | 67 | 52 | 94 | 101 | 314 |
| DEVOLUY (eff) | 93 | 44 | 124 | 134 | 395 |
| ORCIERES (eff) | 78 | 136 | 102 | 85 | 401 |
| RISOUL (eff) | 93 | 177 | 127 | 54 | 451 |
| MONTGENEVRE (eff) | 47 | 216 | 77 | 179 | 519 |
| VARS (eff) | 81 | 232 | 106 | 231 | 650 |
| SERRE-CHEVALIER (eff) | 209 | 492 | 311 | 558 | 1 570 |
| Total (eff) | 736 | 1 481 | 1 028 | 1 564 | 4 809 |

* *dont remontées mécaniques*

** *dont magasins de ski*

Notre seconde phase reposera à la fois sur un questionnaire spécifique employeurs et salariés, et sur des entretiens physiques individuels ou collectifs. Il est important de bien équilibrer la répartition des personnes choisies afin de ne pas biaiser les résultats. Nous proposons donc une répartition en fonction du poids de chaque catégorie concernée et de chaque station dans l'ensemble de la population étudiée.

Concernant les questionnaires employeurs, voici la répartition que nous proposons. Nous nous basons ici sur la **réception de 100 questionnaires complets** sur l'ensemble des 9 stations :

| | Commerce | Hébergement | Restauration | Services | Total |
|-------------------------|-----------|-------------|--------------|-----------|------------|
| QUEYRAS (ets) | 1 | 2 | 1 | 2 | 5 |
| PUY SAINT VINCENT (ets) | 1 | 1 | 1 | 3 | 7 |
| LES ORRES (ets) | 1 | 1 | 2 | 2 | 7 |
| MONTGENEVRE (ets) | 2 | 2 | 2 | 3 | 9 |
| RISOUL (ets) | 2 | 1 | 3 | 4 | 9 |
| VARS (ets) | 2 | 2 | 2 | 4 | 11 |
| ORCIERES (ets) | 2 | 1 | 3 | 5 | 11 |
| DEVOLUY (ets) | 2 | 1 | 3 | 5 | 12 |
| SERRE-CHEVALIER (ets) | 6 | 5 | 7 | 12 | 30 |
| Total (ets) | 18 | 18 | 24 | 40 | 100 |

Cette approche nous permettrait de prendre en compte à la fois le poids relatif de chaque station, mais aussi les prédominances d'activités liées à chacune d'elle. Au-delà du choix de la station et du secteur d'activité, nous proposons la méthode aléatoire.

Concernant les questionnaires de saisonniers, voici la répartition que nous proposons. Nous nous basons ici sur la **réception de 300 questionnaires complets** sur l'ensemble des 9 stations :

| | Commerce | Hébergement | Restauration | Services | Total |
|-------------------------|-----------|-------------|--------------|-----------|------------|
| QUEYRAS (eff) | 1 | 4 | 2 | 8 | 14 |
| PUY SAINT VINCENT (eff) | 3 | 4 | 4 | 6 | 18 |
| LES ORRES (eff) | 4 | 3 | 6 | 6 | 20 |
| DEVOLUY (eff) | 6 | 3 | 8 | 8 | 25 |
| ORCIERES (eff) | 5 | 8 | 6 | 5 | 25 |
| RISOUL (eff) | 6 | 11 | 8 | 3 | 28 |
| MONTGENEVRE (eff) | 3 | 13 | 5 | 11 | 32 |
| VARS (eff) | 5 | 14 | 7 | 14 | 41 |
| SERRE-CHEVALIER (eff) | 13 | 31 | 19 | 35 | 98 |
| Total (eff) | 46 | 92 | 64 | 98 | 300 |

La distribution et la récolte de 400 questionnaires nécessiteront sans aucun doute un soutien logistique des acteurs de terrain et donc des membres de l'Association.

Concernant les entretiens avec les saisonniers, nous ne pourrons pas rencontrer l'ensemble des catégories sur l'ensemble des stations. Nous proposons donc de nous baser sur les populations les plus représentées. Voici donc la répartition que nous proposons.

Nous nous basons ici sur l'organisation de 4 rendez-vous par jour pendant **14 jours d'entretiens** et d'observation pour l'ensemble des 9 stations, soit **56 entretiens au total**. Ces entretiens seraient découpés comme suit :

| | Commerce | Hébergement | Restauration | Services | Jours | Entretiens |
|-------------------------|-----------|-------------|--------------|-----------|-----------|------------|
| QUEYRAS (eff) | - | 1 | 1 | 2 | 1 | 4 |
| PUY SAINT VINCENT (eff) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| LES ORRES (eff) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| DEVOLUY (eff) | 1 | - | 2 | 1 | 1 | 4 |
| ORCIERES (eff) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| RISOUL (eff) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| MONTGENEVRE (eff) | 1 | 3 | 1 | 3 | 2 | 8 |
| VARS (eff) | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| SERRE-CHEVALIER (eff) | 3 | 4 | 3 | 6 | 4 | 16 |
| Total (eff) | 10 | 15 | 13 | 18 | 14 | 56 |

Nous proposons également, dans le cadre des pistes de réflexions, **2 journées d'entretiens** avec les Maires des stations de Serre-Chevalier, Vars et Montgenèvre, de même qu'avec les communautés de communes et les éventuelles maisons des saisonniers de ces mêmes stations.

CHAPITRE VII :

BUDGET PHASE 2

Comme convenu dans notre lettre de mission et compte tenu de notre approche par phases, cette étude quantitative est également pour nous l'occasion de valider le budget définitif de notre intervention en fonction des échantillonnages établis pour les questionnaires et les entretiens.

Voici donc notre synthèse budgétaire pour la phase 2 :

| | En jour | En euros HT |
|--|-------------|-----------------|
| Distribution et récolte des 400 questionnaires | 2 | 1 600 € |
| Traitement des 400 questionnaires | 4 | 3 200 € |
| 56 Entretien et observation en stations | 14 | 11 200 € |
| 4 à 6 Entretiens Maires, Maison de saisonniers, etc. | 2 | 1 600 € |
| Traitement des entretiens | 2,5 | 2 000 € |
| Coordination de la mission | 4 | 3 200 € |
| Rédaction des rapports et supports | 6 | 4 800 € |
| TOTAL | 34,5 | 27 600 € |

Voici donc notre proposition budgétaire pour cette seconde phase, compte-tenu de l'ampleur de la demande et le constat fait dans cette première étape.

Il est éventuellement possible de réduire les temps d'entretiens, à condition de ne pas perdre de vue qu'il est important de « visiter » toutes les stations (et notamment dans le cadre des éventuelles implications futures des Maires) et de prendre en compte les particularités économiques de chacune d'entre elles.

Nous pouvons également réduire le nombre de questionnaires en gardant les mêmes objectifs et contraintes que vu juste avant.

2^{ème} RAPPORT
-PHASE 2-
SEPTEMBRE 2015



**Association pour le Développement
du Dialogue Social dans les Hautes-Alpes**

**ETUDE SUR LES
CONDITIONS DE LOGEMENT
DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

- Phase 2 -

Septembre 2015

Rapport d'étude sur les conditions de vie et de logement des travailleurs saisonniers dans les Hautes Alpes

Saison Hiver 2014/2015

1

Préambule

- Cette étude a été réalisée à la demande de la **Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale des Hautes Alpes**. Afin de mener à bien nos travaux, nous avons donc été aidés tant par les syndicats de salariés que d'employeurs du département.
- Leur rôle a été prédominant dans la réalisation des questionnaires, le choix des stations visées, ainsi que dans la mise à disposition d'une base de données des employeurs par station et dans la distribution des questionnaires aux salariés saisonniers de ces mêmes stations.
- Notre rôle, dans ce contexte, a été de traiter les résultats recueillis auprès des employeurs et des salariés et de les enrichir par des observations de terrain méthodiques afin de dresser le constat repris ci-après.

2

PARTIE 1

Rappel du champ de l'étude

3

1.0. Introduction

- *Lors de la phase 1 de notre étude, nous avons dressé un état des lieux quantitatif en terme d'emplois et de logements sur le département des Hautes Alpes et, plus particulièrement, sur les stations de ski étudiées.*
- *Nous avons également rappelé les principaux chiffres démographiques présentant et expliquant le département et les communes concernés.*
- *Dans cette première partie de la phase 2, afin de repositionner le contexte, nous reprenons simplement le périmètre de notre étude et les éléments chiffrés relatifs aux salariés par secteur d'activité et par station en guise de rappel.*

4

1.1. Périmètre de notre étude

1.1.1. Stations concernées

- Notre étude concerne donc la saison d'hiver 2014-2015.
- Elle concerne les principales stations touristiques de ski du département des Hautes Alpes, à savoir :
 - Serre Chevalier,
 - Vars,
 - Le Queyras,
 - Dévoluy,
 - Les Orres,
 - Risoul,
 - Montgenèvre,
 - Orcières-Merlette,
 - Puy saint Vincent.

5

1.2. Salariés estimés par station

1.2.1. Secteur HCR

| | Hébergement | Restauration | TOTAL |
|---|--------------|--------------|--------------|
| LES ORRES - Les Orres | 52 | 94 | 146 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 216 | 77 | 293 |
| ORCIERES - Orcières | 136 | 102 | 238 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 71 | 62 | 133 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 35 | 7 | 42 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 26 | 18 | 44 |
| RISOUL - Risoul | 177 | 127 | 304 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 291 | 134 | 425 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 102 | 60 | 162 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 99 | 117 | 216 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 44 | 124 | 168 |
| VARS - Vars | 232 | 106 | 338 |
| TOTAL | 1 481 | 1 028 | 2 509 |

6

1.2. Salariés estimés par station

1.2.2. Secteur autres services*

| | Transports | Activités immobilières | Activités récréatives et loisirs | TOTAL |
|---|--------------|------------------------|----------------------------------|--------------|
| LES ORRES - Les Orres | 52 | 13 | 36 | 101 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 164 | 15 | 0 | 179 |
| ORCIERES - Orcières | 53 | 21 | 11 | 85 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 79 | 16 | 1 | 96 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 125 | 1 | 0 | 126 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RISOUL - Risoul | 35 | 18 | 1 | 54 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 0 | 14 | 73 | 87 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 3 | 6 | 1 | 10 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 433 | 12 | 16 | 461 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 107 | 27 | 0 | 134 |
| VARS - Vars | 187 | 18 | 26 | 231 |
| TOTAL | 1 238 | 161 | 165 | 1 564 |

* Inklus remontées mécaniques

7

1.2. Salariés estimés par station

1.2.3. Secteur commerce

| | COMMERCE |
|---|------------|
| LES ORRES - Les Orres | 67 |
| MONTGENEVRE - Montgenèvre | 47 |
| ORCIERES - Orcières | 78 |
| PUY SAINT VINCENT - Puy-Saint-Vincent | 55 |
| QUEYRAS - Molines-en-Queyras | 10 |
| QUEYRAS - Saint-Véran | 3 |
| RISOUL - Risoul | 93 |
| SERRE CHEVALIER - La Salle-les-Alpes | 81 |
| SERRE CHEVALIER - Le Monêtier-les-Bains | 47 |
| SERRE CHEVALIER - Saint-Chaffrey | 81 |
| DEVOLUY - Dévoluy | 93 |
| VARS - Vars | 81 |
| TOTAL | 736 |

8

1.2. Salariés estimés par station

1.2.4. En résumé

➤ En se basant sur un effectif annuel de près de 5.000 salariés, et sachant que l'hiver représente majoritairement des contrats de 4 à 5 mois, nous pouvons estimer la population de salariés saisonniers pour l'hiver 2014-2015 à environ **7.500 personnes** sur les 9 stations étudiées.

➤ Nous basons notre estimation d'une part sur le nombre annuel de salariés déclarés et d'autre part, sur les déclarations d'occupation de saisonniers par les employeurs (soit 307% d'embauches supplémentaires en hiver et 180% en été en moyenne).

| | | |
|------------------|---|-------------------------|
| • Saison d'hiver | : | 7.645 salariés (5 mois) |
| • Saison été | : | 4.500 salariés (2 mois) |
| • Toute l'année | : | 2.500 salariés |

PARTIE 2

Résultat des enquêtes de terrain

2.0. Introduction

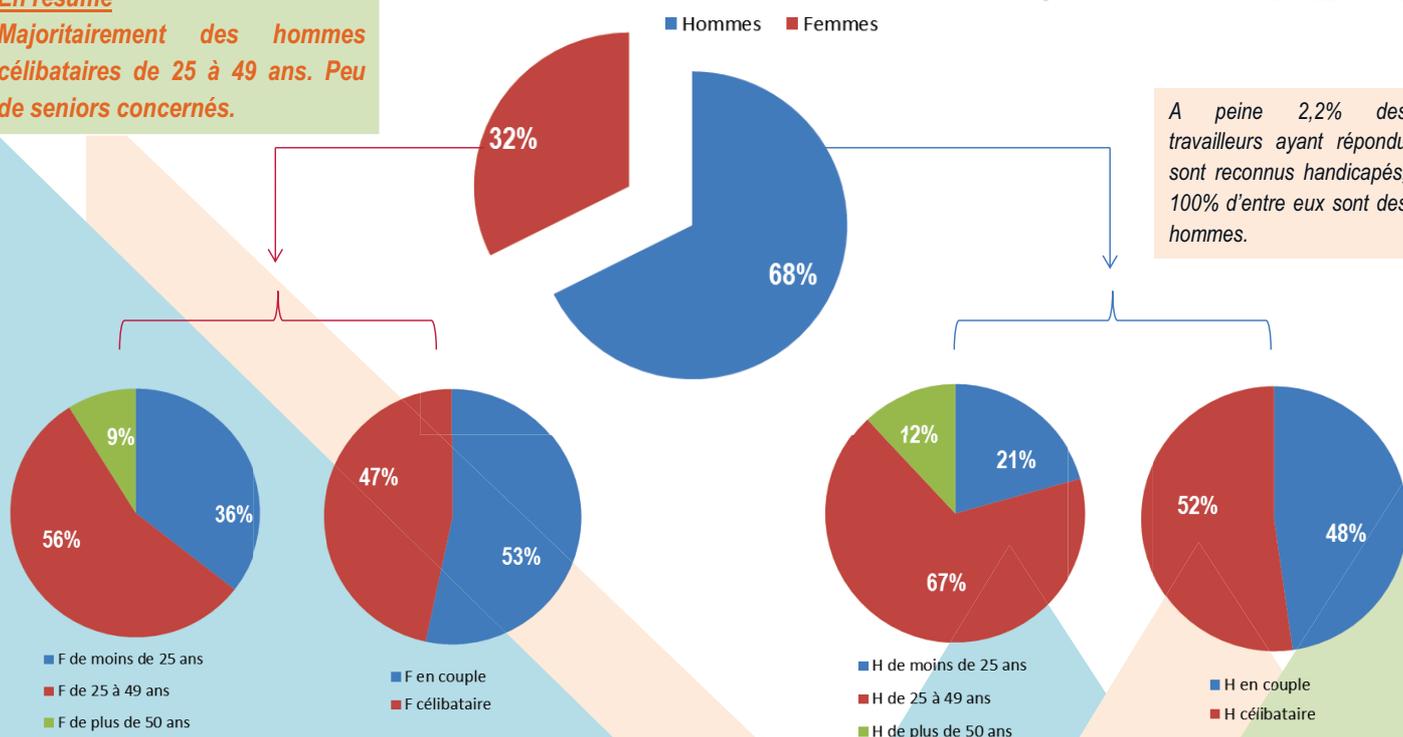
- Cette partie repose essentiellement sur le traitement et l'analyse des questionnaires remis aux salariés saisonniers des Hautes Alpes pendant la saison hivernale 2014-2015.
- Ces résultats ont été enrichis par une phase d'observation et d'entretiens individuels au cœur des stations.
- Ne s'agissant pas d'un recensement au sens strict, les éléments statistiques chiffrés repris ci-après ne reflètent pas la réalité absolue de la situation sur le département et les stations, mais ils en tracent selon toute vraisemblance les contours et les grandes tendances.

2.1. Profil des saisonniers

En résumé

Majoritairement des hommes célibataires de 25 à 49 ans. Peu de seniors concernés.

2.1.1. Répartition hommes - femmes



2.1. Profil des saisonniers

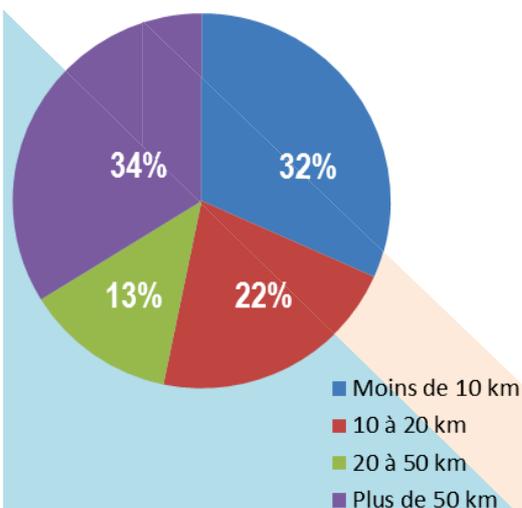
2.1.2. Structure familiale

- **30,2%** des travailleurs saisonniers exerçant dans les Hautes-Alpes sont **parents**.
- Chacun d'entre eux a en moyenne **1,55 enfant**, à rapprocher du taux de fécondité en France de 2,01 enfant par femme.
- **21,4%** d'entre eux reconnaissent avoir des **difficultés pour la garde** de leurs enfants pendant leurs journées de travail, et plus particulièrement pendant les périodes de week-end ou de congés scolaires.
- **4,4%** des femmes concernées par notre étude sont en situation de **famille monoparentale** (=travailleur célibataire avec enfants).

13

2.1. Profil des saisonniers

2.1.3. Lieu d'origine

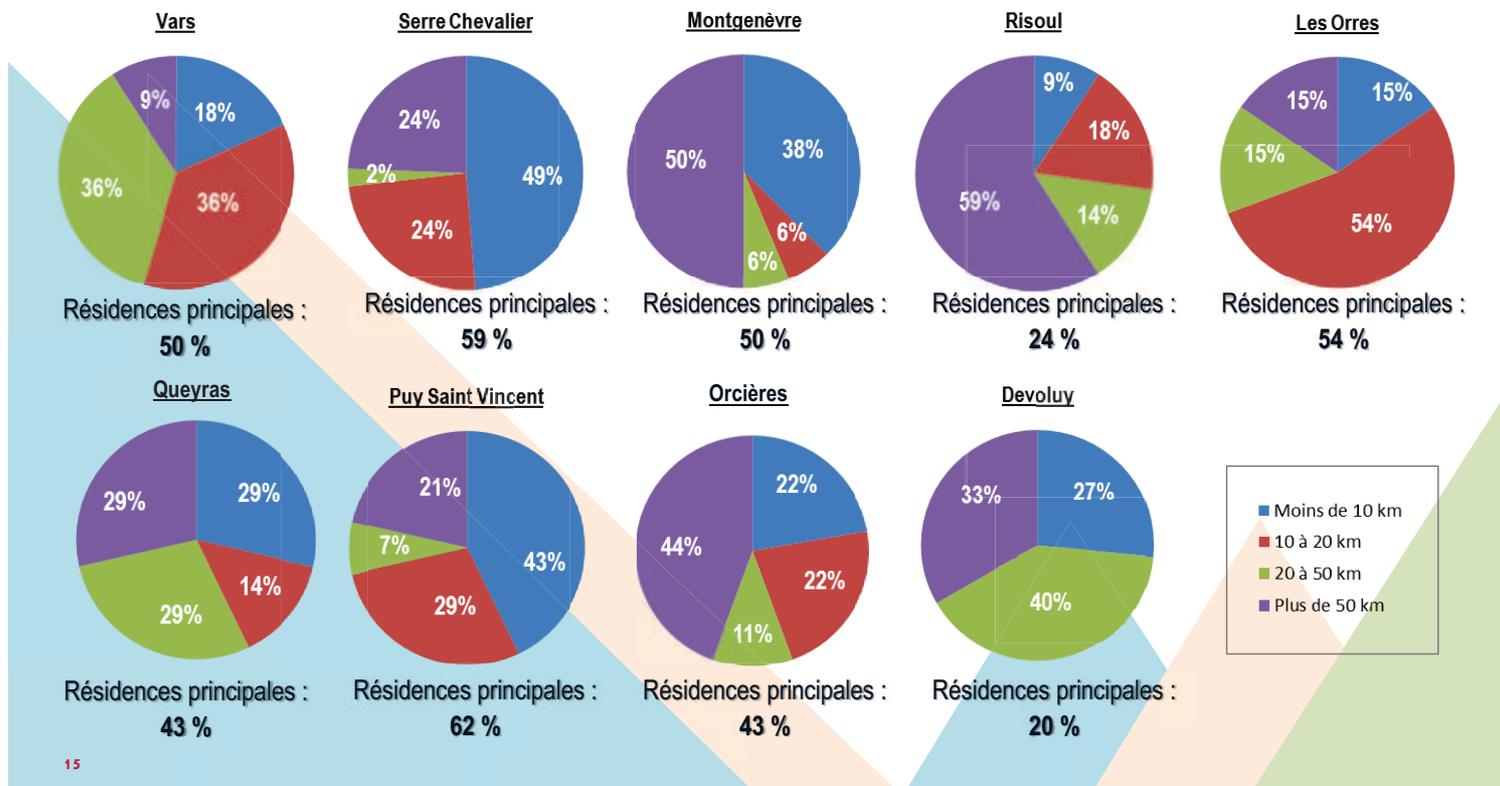


- Au global, **45,1%** des travailleurs saisonniers habitent dans leur résidence principale pendant la saison d'hiver et selon l'enquête employeurs, **53%** des saisonniers recherchent un logement en début de saison hivernale.
- **32,4%** sont originaires d'un autre département.
- **25,9%** sont originaires d'une autre Région.
- **2,2%** sont originaires d'un autre pays.
- **80,6%** d'entre eux possèdent au moins un véhicule pour se déplacer en station.

14

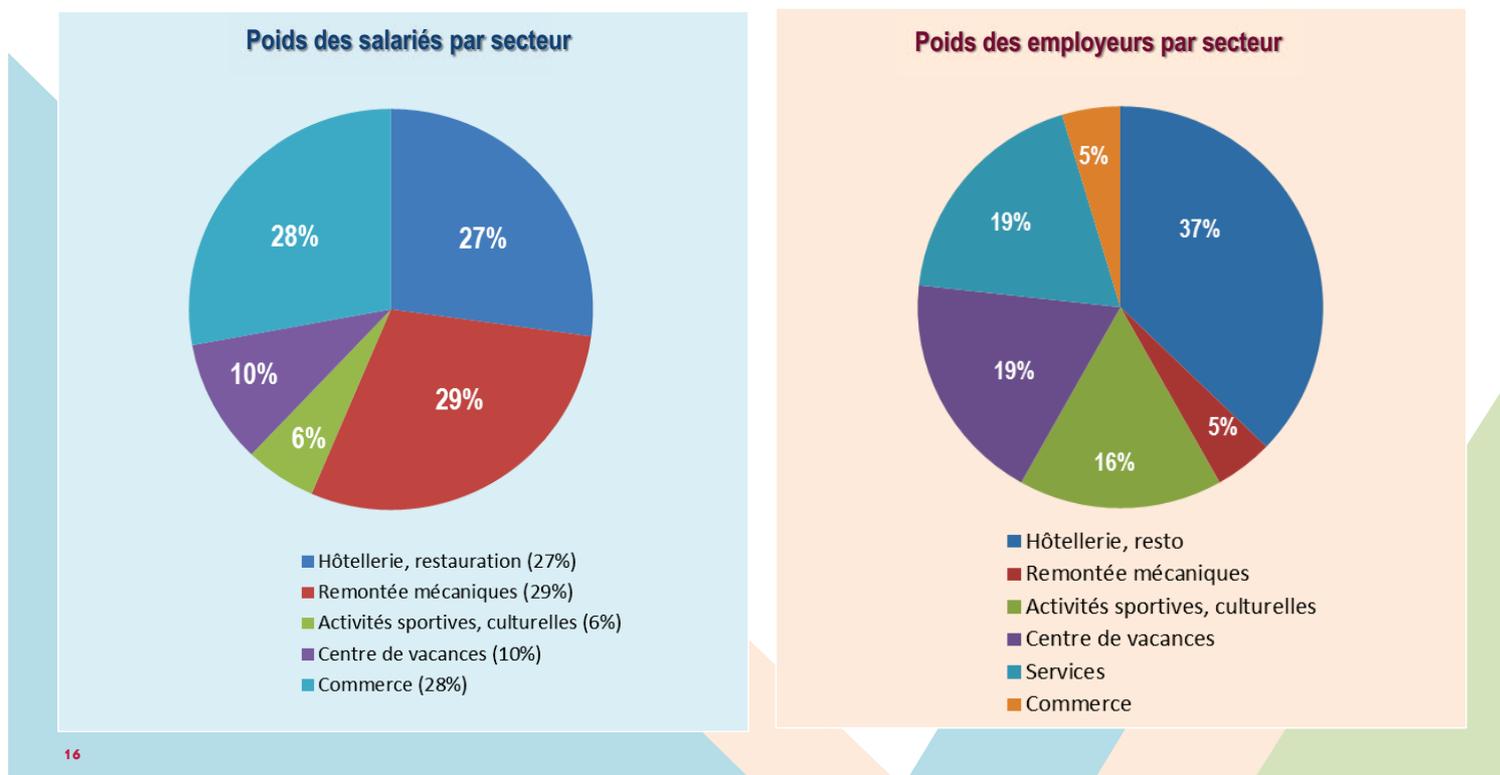
2.1. Profil des saisonniers

2.1.3. Lieu d'origine



2.2. Emploi des saisonniers

2.2.1. Secteurs d'activité



2.2. Emploi des saisonniers

2.2.2. L'offre d'emploi saisonnier

- Selon notre étude, et parmi les employeurs ayant répondu, **88,2%** des employeurs ont une activité pendant les saisons d'été et d'hiver.
- **61,8%** des employeurs des stations ont déjà fait appel à des salariés saisonniers pour l'été 2014.
- **85,3%** des employeurs des stations ont embauché des salariés saisonniers pour l'hiver 2014-2015.
- Le volume d'offres d'emplois augmente de **307%** en saison hivernale.

En résumé

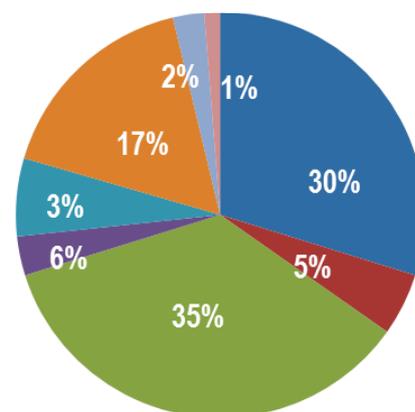
La saison d'hiver triple l'offre d'emplois en stations. La majorité des employeurs est active en été et en hiver, la grande majorité d'entre eux emploie des salariés pour les saisons.

17

2.2. Emploi des saisonniers

2.2.3. Mode de recherche

- **86%** ont déjà fait la saison d'hiver 2013-2014, dont **77%** chez le même employeur.
- **65%** ont déjà fait la saison d'été 2013-2014, dont **40%** chez le même employeur.
- **59%** ont déjà fait les saisons d'hiver et d'été 2013-2014, dont **39%** chez le même employeur.
- **8%** ont été saisonniers pour la première fois pendant l'hiver 2014-2015.



- Démarchage direct (30%)
- Maison des saisonniers (5%)
- Par relation (35%)
- Petites annonces (3%)
- pôle emploi (6%)
- Renouvellement saison (17%)
- Forum des saisonniers (2%)
- Internet (1%)

Internet ne concerne que des jeunes de moins de 25 ans.

En résumé

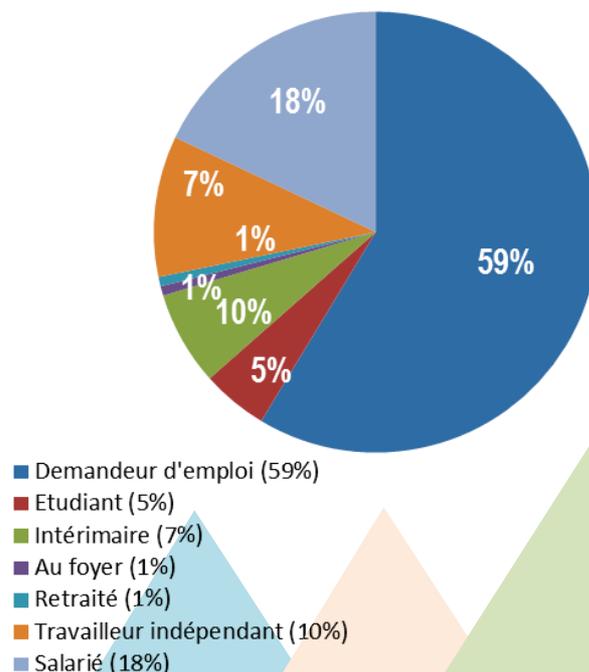
40% des saisonniers travaillent été et hiver pour le même employeur. A peine 8% des salariés sont de « nouveaux » saisonniers.

18

2.2. Emploi des saisonniers

- **62,1%** des saisonniers ont bénéficié d'une allocation du chômage au cours des 12 derniers mois.
- En moyenne, cette période d'indemnisation est de **4 mois et 13 jours**.
- Parmi les secteurs d'activités les plus courants en dehors de la saison, on retrouve :
 - Le BTP
 - La restauration
 - Les activités sportives (moniteur VTT, guide, etc.)
 - Le commerce

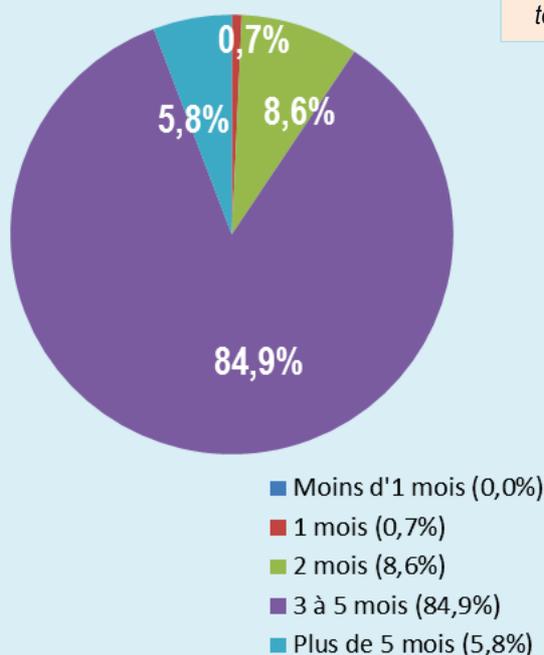
2.2.4. Situation hors saisons



2.2. Emploi des saisonniers

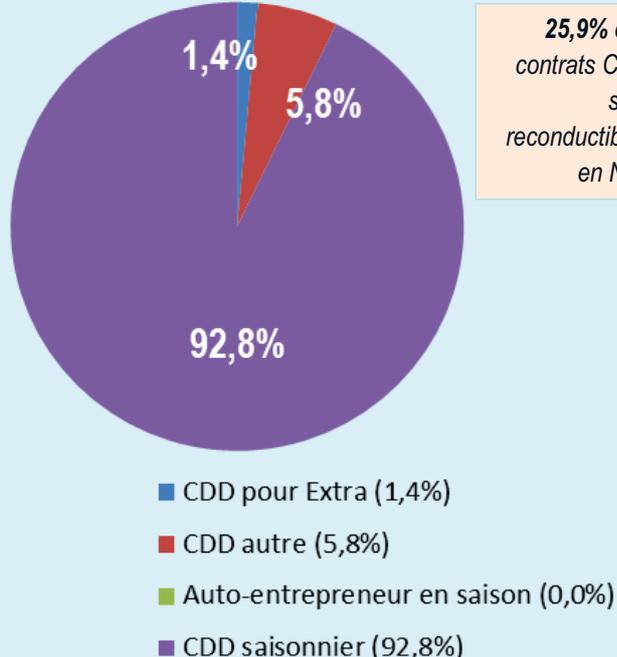
2.2.5. Contrats de travail

DUREE DES CONTRATS



98,8% des contrats sont des contrats à temps plein.

TYPES DE CONTRATS

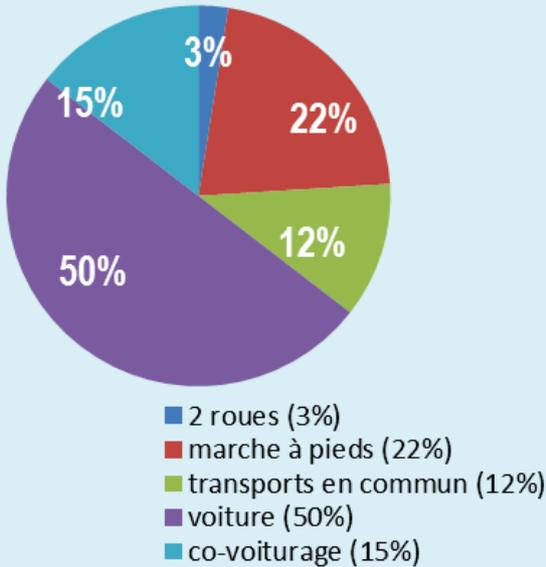


25,9% des contrats CDD sont reconductibles en N+1

2.2. Emploi des saisonniers

2.2.6. Conditions de déplacement

POIDS DES MODES DE LOCOMOTION UTILISES



➤ **18,7%** des salariés saisonniers estiment avoir des difficultés pour se déplacer (parking, neige, transports en commun, distances, en sont les principales raisons).

➤ **28,1%** estiment que les transports en commun ne sont pas satisfaisants, selon ceux-ci, les lacunes concernent :

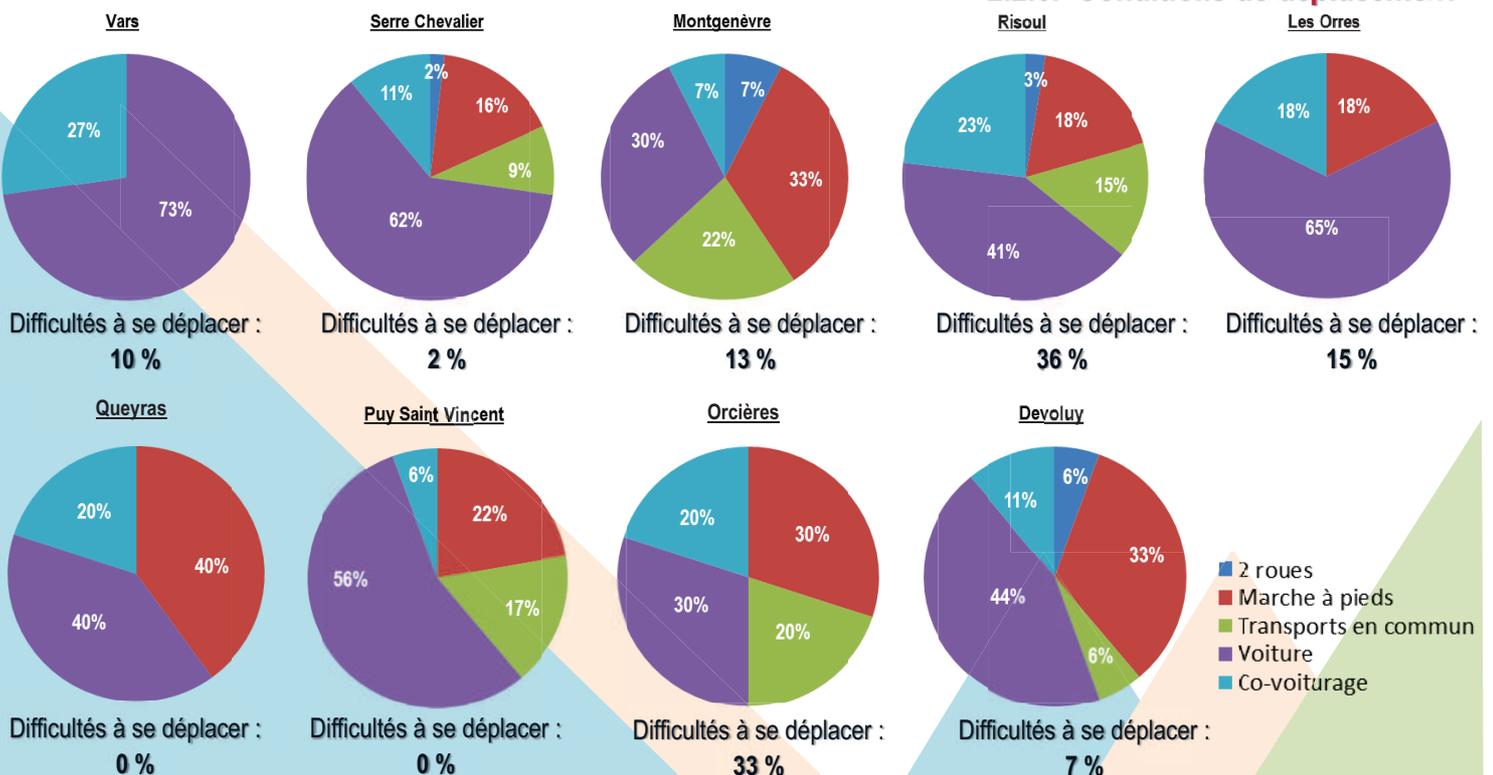
- Les horaires **89,7%**
- L'offre de service **51,3%**
- Le prix du billet **20,5%**

Certains salariés utilisent plusieurs modes de locomotion

Spécificités des stations

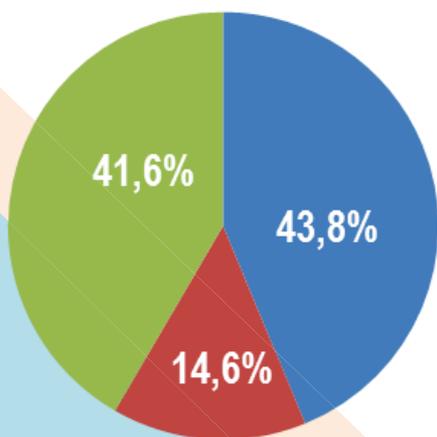
2.2. Emploi des saisonniers

2.2.6. Conditions de déplacement



2.2. Emploi des saisonniers

2.2.7. Distance travail - logement



- Logement en station (43,8%)
- Logement à moins de 5 km (14,6%)
- Logement à plus de 5 km (41,6%)

➤ **25,6%** des salariés saisonniers interrogés reconnaissent avoir eu des difficultés à trouver un logement, aussi bien dans le cas des logements saisonniers, que des résidences principales aux abords des stations.

Spécificités des stations

2.2. Emploi des saisonniers

2.2.7. Distance travail - logement

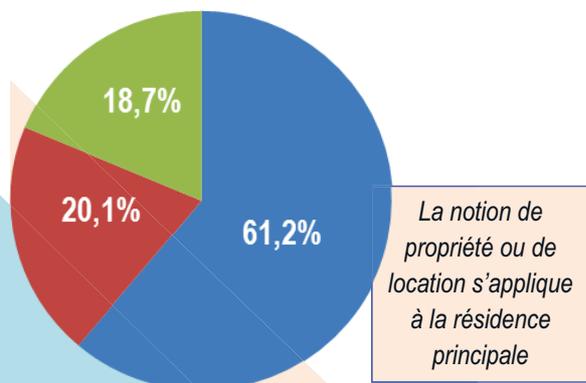
Parmi les salariés saisonniers reconnaissant avoir eu des difficultés à trouver un logement, on observe la répartition par station suivante :

| | |
|---------------------|-----|
| ➤ Vars | 30% |
| ➤ Serre Chevalier | 20% |
| ➤ Montgenèvre | 19% |
| ➤ Risoul | 36% |
| ➤ Les Orres | 31% |
| ➤ Queyras | 0% |
| ➤ Puy Saint Vincent | 28% |
| ➤ Orcières-Merlette | 17% |
| ➤ Dévoluy | 27% |

estiment avoir des difficultés à trouver un logement

2.3. Logement des saisonniers

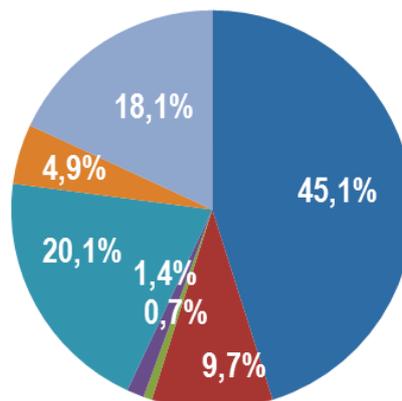
2.3.1. Types de logements



La notion de propriété ou de location s'applique à la résidence principale

■ Locataire
■ Propriétaire
■ Autre

- 17,6% des locataires bénéficient des APL.
- 18,7% des saisonniers ne disposent pas de logement à leur nom (en propriété ou en location).



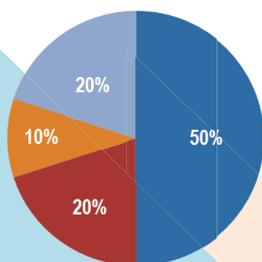
■ Résidence perso principale (45,1%)
■ Chez un tiers (9,7%)
■ Hotel, auberge de jeunesse (0,7%)
■ Camping (1,4%)
■ Logement pour saisonniers (20,1%)
■ Camion/camping car (4,9%)
■ Location - colocation (18,1%)
■ Résidence FJT (0,0%)

Spécificités des stations

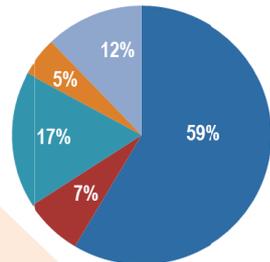
2.3. Logement des saisonniers

2.3.1. Types de logements

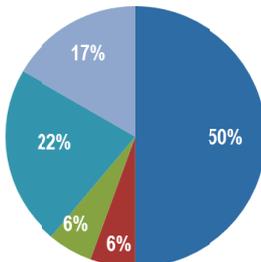
Vars



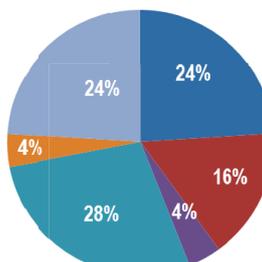
Serre Chevalier



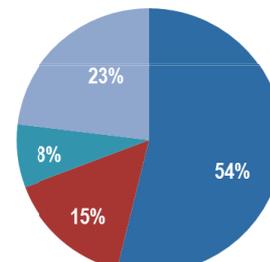
Montgenèvre



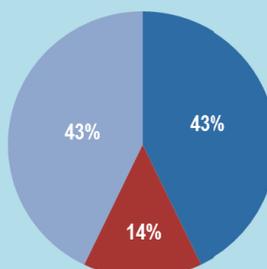
Risoul



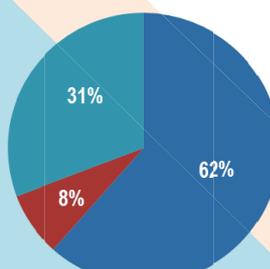
Les Orres



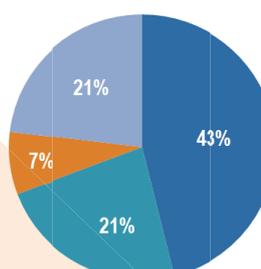
Queyras



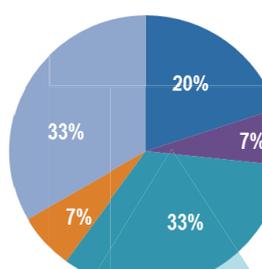
Puy Saint Vincent



Orcières



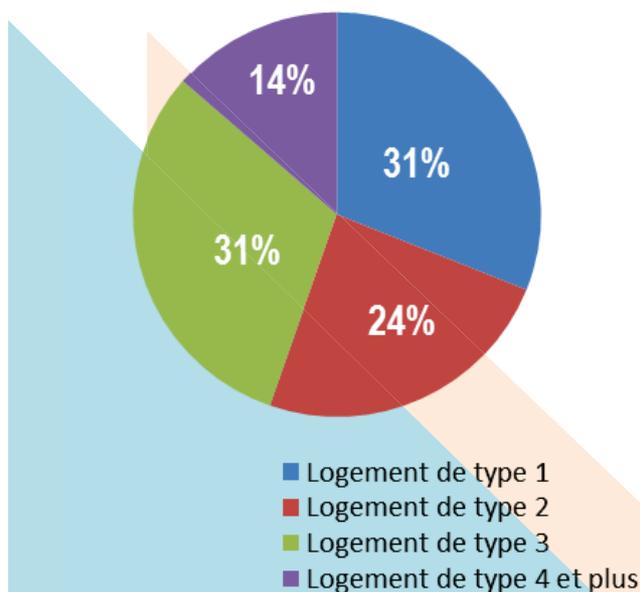
Devoluy



■ Résidence perso principale
■ Chez un tiers
■ Hotel, auberge de jeunesse
■ Camping
■ Logement pour saisonniers
■ Camion/camping car
■ Location - colocation
■ Résidence FJT

2.3. Logement des saisonniers

2.3.1. Types de logements



Dans le cas des locations :

- **28,2%** des saisonniers en location le sont dans le cadre d'une colocation, exclusivement en résidence secondaire en saison.
- Dans **45,8%** des cas, cette colocation est proposée (voire imposée) par l'employeur.
- On dénombre en moyenne 2 colocataires par logement.

2.3. Logement des saisonniers

2.3.2. Surface totale du logement

| Type de location | SURFACE MOYENNE |
|-------------------------------------|---|
| Résidence principale - propriétaire | 85,6 m ² (de 17 m ² à 360 m ²) |
| Résidence principale - locataire | 62,1 m ² (de 22 m ² à 100 m ²) |
| Résidence en saison - locataire | 24,9 m ² (de 15 m ² à 70 m ²) |
| Résidence en saison - colocataire | 30,64 m ² (de 17 m ² à 68 m ²) |

2.3. Logement des saisonniers

2.3.3. Loyer et prix moyen au m²

| Type de location | Loyer * Moyen | Prix Moyen au m ² |
|-----------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Résidence principale - locataire | 501 € | 8,4 € / m ² |
| Résidence en saison – locataire | 316 € | 15,1 € / m ² |
| Résidence en saison – colocataire | 474 € | 17,2 € / m ² |

* Loyer total de tout le logement dans le cadre des colocations.

Selon une étude réalisée en 2014, le prix du mètre carré à la location sur Gap est de 8,95 € / m².

Spécificités des stations

2.3. Logement des saisonniers

2.3.3. Prix moyen au m²

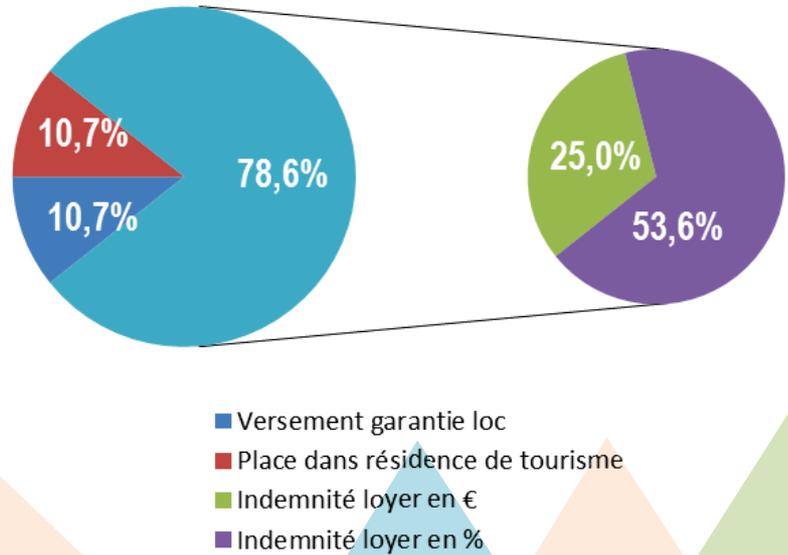
Ci-dessous quelques stations ayant des moyennes significativement différentes de celles relevées globalement pour le département :

| Prix moyen au m ² / type de logement | Puy Saint Vincent | Serre Chevalier | Risoul |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Résidence principale locataire | 5,6 € / m ² | 10,2 € / m ² | 8,6 € / m ² |
| Résidence en saison locataire | 16,6 € / m ² | 13,1 € / m ² | 15,9 € / m ² |
| Résidence en saison colocataire | 15,4 € / m ² | 9,1 € / m ² | 22,4 € / m ² |

2.3. Logement des saisonniers

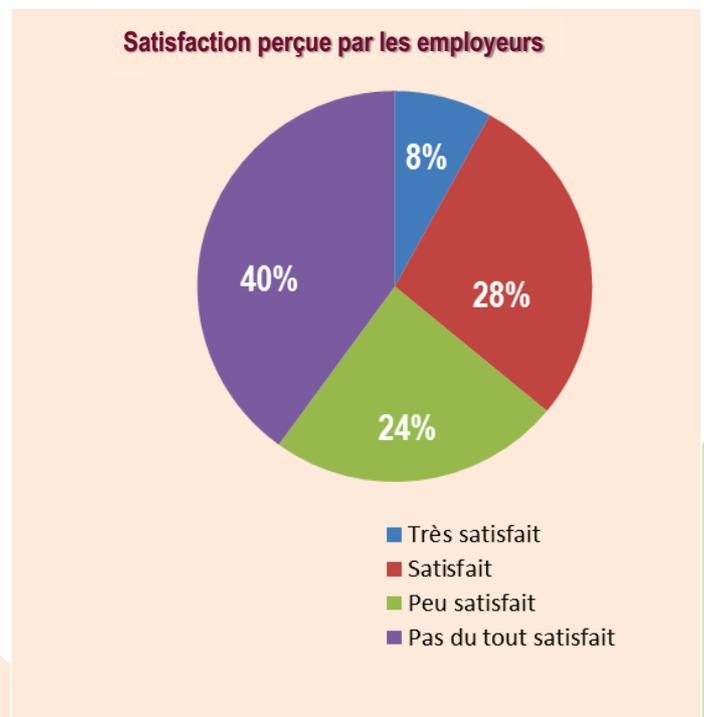
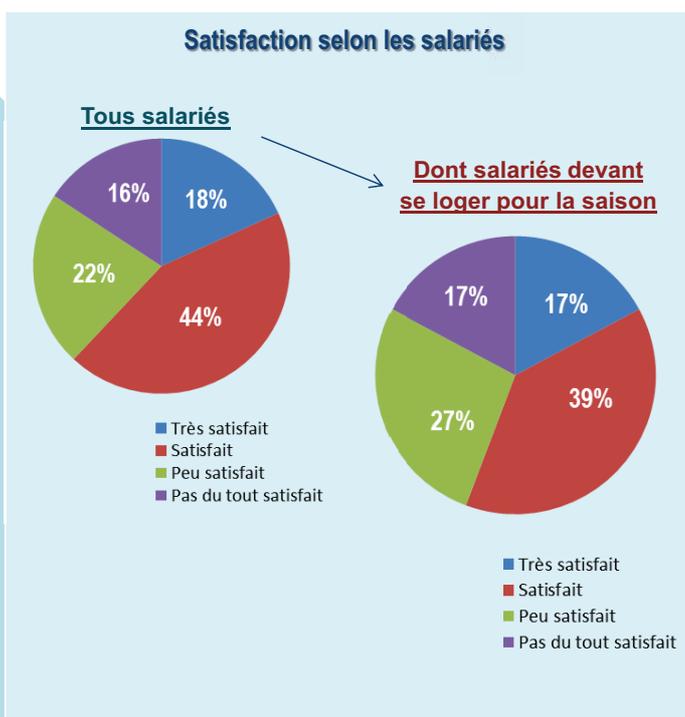
2.3.4. Aides de l'employeur

- 18,7% des salariés bénéficient d'une aide de leur employeur en vue du financement de leur logement,
- Dans le cadre d'une aide au paiement du loyer,
 - L'indemnité financière moyenne est de **110 €**.
 - La prise en charge forfaitaire est de **100%**.
- 55,9% des employeurs estiment que les conditions de logement en station sont un frein à l'embauche de saisonniers.



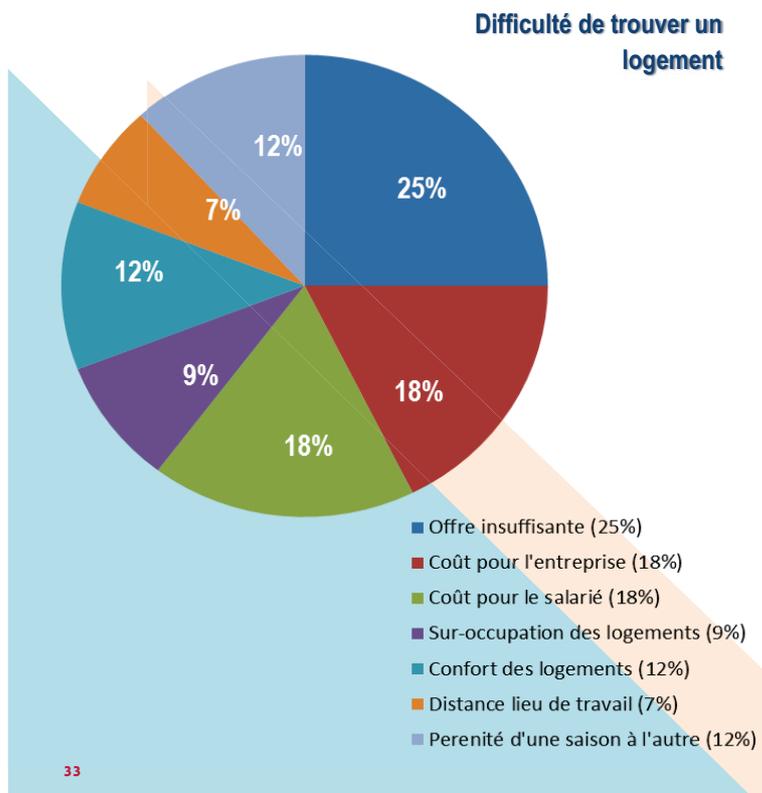
2.3. Logement des saisonniers

2.3.5. Satisfaction globale



2.3. Logement des saisonniers

2.3.6. Causes de difficulté selon les employeurs



PARTIE 3

Synthèse et observation par station

(Mise en perspective des observations, des besoins et des offres)

3.1. Serre Chevalier

La station de Serre Chevalier est sans conteste la station la plus étendue et la plus vaste de notre étude. Elle se caractérise par son implantation sur trois villages (Saint-Chaffrey, La salle les Alpes et Le Monetier les bains) et sur une ville de plus grande ampleur (Briançon). La question du logement est centrale, mais on observe une majorité de résidents annuels parmi les salariés saisonniers, en effet, 60% d'entre eux habitent sur ces communes à l'année.

Cette proximité de Briançon apporte sans doute un parc de logements plus important et des possibilités de travail sur l'ensemble de l'année plus large que pour d'autres stations plus isolées.

Concernant les conditions de déplacement, à peine 2% des saisonniers reconnaissent avoir des difficultés de mobilité, la majorité d'entre eux utilisant la voiture ou la marche à pieds. Nous constatons que les transports en commun sont peu utilisés sur cette station par les saisonniers.

Au-delà de cette population « locale », la station attire également des saisonniers plus lointains, environ 1 salarié sur 4 de la station est donc issu d'une commune éloignée et doit se trouver un logement sur place.

3.1. Serre Chevalier

Ces derniers parviennent semble-t-il à se loger en station, soit avec l'aide des employeurs soit avec l'aide de la maison des saisonniers qui semble active et efficace. L'offre de logement et les conditions de déplacement ne semblent donc pas un souci majeur sur la station de Serre Chevalier, et ce pour les quatre communes concernées par notre étude et nos observations.

Cependant, il convient de mettre en évidence les difficultés des salariés saisonniers, non pas à trouver un logement, mais bien à le payer. La station propose un parc large, nous l'avons déjà mentionné, cependant, le coût des loyers reste souvent un frein pour le saisonnier. Une bonne part d'entre eux doit donc renoncer à un peu de confort ou accepter la colocation. Des conditions de vie qui ne sont pas toujours satisfaisantes.

Autre particularité de cette station, elle dispose de nombreuses aires pour camions, trois au total plus un camping caravaneige aux places limitées. Même si nous concevons qu'il s'agit aussi d'un choix de vie marginale, il n'en demeure pas moins que les conditions de vie et d'hygiène au sein de ces aires semblent parfois précaires ... approvisionnement en eau, électricité, chauffage ... tous ne disposent pas de véhicules bien équipés.

3.1. Serre Chevalier

En résumé,

*Le nombre de saisonniers en station est estimé selon nous à 2.500 personnes, dont **1.500 devraient trouver un logement en début de saison**. Heureusement, Serre Chevalier bénéficie du poids et de la force d'une ville pour l'accueil des saisonniers, et peut notamment se reposer sur une maison des saisonniers performante (gérant 400 demandes de logement environ). Cependant, nous observons que beaucoup de saisonniers ne passent pas par cette institution et que le bouche à oreille reste leur moyen de recherche d'emploi et de logement privilégié...*

Enfin, le coût des logements et la qualité des prestations proposées, tant pour les résidents que pour les salariés « de passage », restent un réel problème au cœur de la station...

3.2. Vars

La station de Vars est située à proximité de la ville de Guillestre. Il s'agit donc d'un petit village, mais proche d'une petite ville. Cette position influence son contexte saisonnier.

Ainsi, pour une partie, il s'agit d'une station de salariés résidents annuels, soit 50% des salariés. A peine 9% des salariés sont issus de communes situées à plus de 50km de la station. Beaucoup de salariés rencontrés sont donc issus de Guillestre ou de villages situés en vallée. Ils n'ont donc pas à proprement parlé de problème de logement, mais il semble que les déplacements restent un problème important. D'une part en terme de distance et d'autre part en terme de transport en commun... qu'ils ne peuvent utiliser, faute d'horaires adaptés à leur journée.

L'autre grande partie des salariés est plus éloignée et est majoritairement logée par l'employeur ou est en colocation pour la saison. Pour la moitié d'entre eux, il semble que la recherche d'un logement soit parfois un problème. Le bouche à oreille est souvent la meilleure manière de trouver un logement. Les logements sont souvent petits et coûteux.

3.2. Vars

En résumé,

La station de Vars bénéficie d'une population de travailleurs saisonniers habitant majoritairement à l'année à proximité de la station. Les autres, soit environ 20% qui doivent se loger sur la station représentent, selon nos estimations, **un peu moins de 200 personnes**. Dans ce contexte, le parc de logements proposés pourrait sembler suffisant et ce sont surtout les conditions d'accès (garanties, caution, loyer) et la qualité des logements proposés qui devraient faire l'objet d'améliorations. La station ne propose qu'une dizaine de logements dédiés aux saisonniers.

Un des points d'amélioration de la station concerne l'accès aux transports en commun qui sont très largement sous-utilisés.

3.3. Risoul

La station de Risoul, tout comme Vars, est située à proximité de la ville de Guillestre. Il s'agit donc aussi d'un petit village, mais proche d'une petite ville. Pourtant, la situation du logement des saisonniers est différente de celle de Vars.

On observe une part très significative de saisonniers venant de communes éloignées de plus de 50 kms. Ils représentent selon notre enquête, près de 60% des salariés. A peine 1 salarié saisonnier sur 4 habiterait à l'année à proximité de la station, ce qui traduit inévitablement une forte demande de logement et, d'une manière générale, des difficultés importantes à trouver un logement selon plus d'un salarié sur 3.

Ainsi, on note une forte utilisation des logements dédiés aux saisonniers et des colocations, l'ensemble concerne plus de la moitié des saisonniers ayant répondu à notre étude.

Dans le prolongement de cette problématique, on observe une utilisation importante des transports en commun et de la marche à pieds qui concerneraient plus d'un salarié sur trois. D'une manière générale, des difficultés fortes à se déplacer sont exprimées par 36% des personnes interrogées dans la station.

3.3. Risoul

En résumé,

La station de Risoul cumule à la fois les difficultés liées au logement et celles liées aux déplacements de ses salariés saisonniers.

*Sur le plan du besoin en logements, selon nos estimations, la population saisonnière de la station dépasserait les 700 personnes, soit environ **500 personnes devant se loger en station**, dont plus de la moitié éprouverait des difficultés à trouver un logement en début de saison. Sachant que, d'une manière générale, plus de 50% des salariés reconduisent leur contrat chez le même employeur l'année suivante sur Risoul, cela traduit donc près de 125 personnes en carence pour l'hiver prochain.*

Sur le plan des déplacements, des efforts importants en matière d'horaires et d'accès aux transports en commun pourraient être envisagés pour les prochaines saisons. Notons que l'accès à la station est long et que les villages, même les plus proches sont difficilement accessibles en cas de neige.

3.4. Montgenèvre

Faisant aussi partie du Briançonnais, la station de Montgenèvre est géographiquement plus éloignée de la ville de Briançon que la station de Serre Chevalier. Cette particularité modifie également le profil des saisonniers de la station dont la moitié habite à l'année sur place et dont l'autre moitié provient de communes éloignées de plus de 50 kms. Le besoin de logement est donc important.

On observe une utilisation importante des logements dédiés aux saisonniers et de la colocation pour ces salariés « extérieurs ». D'une manière générale un salarié sur cinq a connu des difficultés dans la recherche de son logement. Le coûts des loyers et les prestations des logements restent ici aussi des facteurs à améliorer pour les salariés.

Du point de vue du transport, les saisonniers de la station utilisent plus fréquemment les transports en commun, soit 22% d'entre eux et à peine 13 % estiment avoir des difficultés pour se déplacer entre leur logement et la station.

Nous observons sur Montgenèvre, une station donnant une image « haut de gamme » et proposant un parc hôtelier et restauration large et qui souvent loge ses salariés.

3.4. Montgenèvre

En résumé,

*Avec une estimation de 800 travailleurs saisonniers sur l'hiver, la station doit héberger la moitié d'entre eux, soit **environ 400 personnes**. Parmi ceux-ci, à peine 50 personnes estiment avoir des difficultés à trouver un logement. L'apport de la maison des saisonniers du Briançonnais, les employeurs logeurs et le parc locatif privé semblent pouvoir combler cette demande, même si les prix et les conditions d'accès restent compliqués pour les salariés.*

D'une manière générale, les salariés semblent utiliser et apprécier l'offre de transports en commun proposée sur la station.

3.5. Les Orres

Située à proximité de la ville d'Embrun et sur les hauteurs du lac de Serre Ponçon, la station des Orres profite d'une implantation touristique hiver-été de premier plan. Il est donc logique que l'on y retrouve une part importante de salariés habitant à l'année à proximité de la station. Ils sont en tout plus de 54% à y vivre du tourisme et à y habiter. Les Orres n'attire que 15% de salariés habitant à plus de 50 kms de la station.

Toutefois, pour les autres, il semble que la situation soit plus complexe et 60% d'entre eux ont éprouvé des difficultés à trouver un logement pour l'hiver 2014/2015. Les logements dédiés aux saisonniers sont peu nombreux et ce sont donc la colocation ou l'installation chez un tiers (parent, ami) qui sont le plus souvent utilisées par les travailleurs.

Concernant les déplacements, la station ne propose pas de transports en commun utilisables par les salariés et ce sont donc la voiture et le co-voiturage qui sont privilégiés. Toutefois, à peine 15% des salariés interrogés admettent avoir des difficultés à se déplacer.

Ce contexte touristique traduit également pour tous les salariés des niveaux de loyers élevés ...

3.5. Les Orres

En résumé,

*Avec une estimation de 450 à 500 saisonniers, et malgré une majorité de travailleurs résidant à l'année, la petite station des Orres doit tout de même **loger entre 200 et 250 salariés en hiver**. Parmi ceux-ci, notons que près de 150 salariés ont eu des difficultés à trouver un logement ... Il nous semble donc important de valider l'offre de logement réellement disponible sur cette station. La station propose 12 logements aux saisonniers.*

L'offre de transport en commun n'est visiblement pas satisfaisante, mais d'une manière générale, les saisonniers s'en satisfont. Il conviendrait sans doute d'affiner ce point auprès des utilisateurs potentiels avant d'envisager un développement de l'offre.

3.6. Puy Saint Vincent

Puy Saint Vincent est une petite station familiale à part sur le département. Petit village isolé, 62% des salariés qui y travaillent en hiver habitent à l'année sur place. Il n'y a donc pas d'aussi grands flux migratoires que dans d'autres stations du département.

Pour les autres, et notamment les 21% habitant à plus de 50 kms de la station, les logements concernent essentiellement des logements pour saisonniers.

Selon les personnes interrogées, il n'y aurait aucune difficulté à se déplacer, en voiture, à pieds ou en transports en commun. Tous les salariés rencontrés semblent satisfaits de leur mode de locomotion.

Et pourtant, 28% d'entre eux avouent tout de même avoir connu des difficultés à trouver un logement ...

3.6. Puy Saint Vincent

En résumé,

*Selon nos estimations, l'emploi saisonnier d'hiver sur Puy Saint Vincent concernerait 450 personnes. Le logement en saison concernant quant à lui **moins de 180 personnes**. Il ne s'agit donc pas d'une forte demande, mais compte tenu de la taille de la station, des loyers et de l'environnement, 50 salariés confirment tout de même avoir eu des difficultés à trouver ce logement.*

L'offre de logement saisonnier et la qualité des résidences proposées ont été remises en cause à plusieurs reprises par les salariés interrogés.

3.7. Le Queyras

Les stations du Queyras sont regroupées sur plusieurs petits villages. Il s'agit d'une des plus petites stations étudiées et il est donc difficile de tirer des conclusions tant le nombre de retours est faible.

Ainsi, selon notre étude, 43% des salariés saisonniers habiteraient à proximité de la station à l'année, les autres 57% devant trouver un logement en station.

Toujours selon les personnes interrogées, il n'y aurait aucune difficulté à trouver un logement en station et aucune difficulté à se déplacer.

En résumé,

*La station occuperait selon nos estimations 350 personnes, dont **près de 200 personnes seraient logées pour la saison**, en location ou chez des tiers et, à priori, sans aucune difficulté.*

3.8. Dévoluy

Isolée géographiquement, les stations du Dévoluy présentent un profil particulier, avec à peine 20% de travailleurs saisonniers habitant à l'année à proximité de la station. Ainsi, plus d'un salarié sur trois serait originaire d'une commune située à plus de 50 kms de la station et de son travail en hiver.

Pour les autres, les logements dédiés aux saisonniers et la colocation sont très utilisés. On observe aussi quelques salariés logeant en camion dans des conditions matérielles plus que précaires. Notons que la maison des saisonniers est très active et qu'elle propose un parc de logements, ainsi qu'un point d'accueil performant pour les salariés. Malgré ces aides, plus d'un salarié sur quatre reconnaît avoir eu des difficultés à trouver son logement.

Les salariés estiment aussi que les loyers sont élevés, même en redescendant vers la vallée.

Selon notre étude, pour se déplacer, les salariés utilisent plusieurs modes de locomotion, mais la voiture reste le moyen de déplacement le plus utilisé. A peine 7% estiment avoir des difficultés pour se déplacer. C'est souvent la distance logement – travail qui est en cause.

3.8. Dévoluy

En résumé,

*Les stations du Dévoluy, c'est 600 salariés selon notre estimation dont 80% doivent être logés, **soit près de 500 personnes** en hiver. La demande en logement est donc forte sur cette station. Notons qu'une part non négligeable des employeurs loge ses salariés dans cette station et que la station propose une vingtaine de logements pour les saisonniers.*

Une cellule d'aide est mise en place via la maison des saisonniers, mais les logements proposés ne sont pas assez nombreux et les loyers sont parfois trop élevés.

Les logements camions sont marginaux, mais les conditions, notamment pour des familles avec enfants, sont précaires et inconfortables.

3.9. Orcières - Merlette

Station légèrement isolée, Orcières présente un double visage. D'une part, 43% de salariés saisonniers résident à l'année et d'autre part 44% de salariés habitent sur des communes situées à plus de 50 kms de la station.

Parmi les salariés logés en station en saison, 17% reconnaissent avoir eu des difficultés à trouver un logement, et habitent essentiellement dans des logements pour saisonniers ou en colocation. Quelques camions sont également présents sur les hauteurs de la station.

Concernant les modes de déplacements, un salarié saisonnier sur trois estime qu'il n'est pas facile de se déplacer. D'une part, parce que les distances sont vite importantes et d'autre part, parce que l'offre de transports en commun avec Gap notamment est peu adaptée, même si 20% d'entre eux reconnaissent utiliser les transports en commun.

3.9. Orcières - Merlette

En résumé,

*Selon nos estimations, 600 salariés seraient occupés sur la station en hiver, et compte tenu des flux migratoires, **350 d'entre eux devraient se loger sur place**. Compte tenu de la relative petite taille de la station et vu le peu de villages aux alentours, ces nombres sont relativement importants et il conviendrait de valider l'offre de logement de la station. Rappelons que la station propose une cinquantaine de logements dédiés aux salariés saisonniers.*

Même si les transports en commun sont déjà utilisés, il conviendrait sans doute d'améliorer la qualité du service en adaptant mieux l'offre en termes d'horaires.

PARTIE 4

Actions prioritaires

53

Préambule

- *Notre vocation n'est pas de dresser seuls et pour la CPID05 la liste des actions à mener, mais bien de donner, selon nos conclusions, les pistes d'amélioration qui nous semblent prioritaires.*
- *La mise en œuvre de ces actions devra être portée tant par les représentants des salariés et des employeurs, par les collectivités locales, ainsi que par les partenaires.*
- *Nous proposons une approche sous l'angle de tableaux, croisant à la fois les domaines d'intervention et les stations, et permettant donc à la fois une approche locale, mais aussi une approche globale.*
- *Chaque item est basé sur une échelle de priorité de 1 à 3.*

54

4.1. Le logement

| | Parc de logements | Qualité et confort du logement | Prix du logement |
|-------------------|-------------------|--------------------------------|------------------|
| SERRE CHEVALIER | Vert | Jaune | Rouge |
| VARS | Jaune | Rouge | Rouge |
| RISOUL | Rouge | Jaune | Rouge |
| ORCIERES | Rouge | Jaune | Jaune |
| QUEYRAS | Jaune | Vert | Vert |
| MONTGENEVRE | Jaune | Rouge | Rouge |
| LES ORRES | Jaune | Jaune | Rouge |
| DEVOLUY | Jaune | Rouge | Rouge |
| PUY-SAINT-VINCENT | Rouge | Jaune | Vert |

Priorité élevée 
 Priorité moyenne 
 Priorité faible 

4.2. Les déplacements

| | Offre de transport en commun | Facilités de parking |
|-------------------|------------------------------|----------------------|
| SERRE CHEVALIER | Vert | Vert |
| VARS | Rouge | Rouge |
| RISOUL | Rouge | Jaune |
| ORCIERES | Jaune | Vert |
| QUEYRAS | Jaune | Vert |
| MONTGENEVRE | Vert | Vert |
| LES ORRES | Jaune | Jaune |
| DEVOLUY | Jaune | Vert |
| PUY-SAINT-VINCENT | Vert | Vert |

Priorité élevée 
 Priorité moyenne 
 Priorité faible 

4.3. Les aides, l'information et les employeurs

| | Information sur les aides disponibles | Maisons des saisonniers | Prise de conscience et aides des employeurs | Incitation au renouvellement des contrats de travail | |
|-------------------|---------------------------------------|-------------------------|---|--|--|
| SERRE CHEVALIER | Priority moyenne | Priority faible | Priority moyenne | Priority élevée | |
| VARS | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority élevée | |
| RISOUL | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority moyenne | |
| ORCIERES | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority élevée | |
| QUEYRAS | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority élevée | |
| MONTGENEVRE | Priority moyenne | Priority faible | Priority moyenne | Priority élevée | |
| LES ORRES | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority moyenne | |
| DEVOLUY | Priority moyenne | Priority faible | Priority moyenne | Priority élevée | |
| PUY-SAINT-VINCENT | Priority élevée | Priority moyenne | Priority moyenne | Priority moyenne | |

Priorité élevée 
 Priorité moyenne 
 Priorité faible 

Logement des saisonniers du tourisme dans les Hautes Alpes - Elus des stations touristiques -

1. Identification

Votre nom :

Votre fonction :

Adresse de votre structure territoriale :

.....

..... Code postal : |__|__|__|__|__| Commune :

☎ : @ :

2. L'activité de votre commune – saison hivernale 2014-2015

Q1. Quels sont les secteurs d'activités touristiques représentés sur votre commune ? (Plusieurs réponses possibles)

- Hôtellerie, restauration Remontées Mécaniques
 Activités de loisirs et sportives (centre culturel, Animation, Bien être, ect...)
 Centres de vacances, villages de vacances Transports
 Services Commerces
 Autre :

Q2. À quelle(s) période(s) votre commune a une activité liée au tourisme ?

| | Oui élevée | Oui faible | non | <i>Si oui (préciser la période)</i> |
|------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Saison hivernale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Saison estivale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

3. L'emploi saisonnier sur votre commune – saison hivernale 2014-2015

Q3. Quelle est l'origine géographique des salariés saisonniers recrutés sur votre commune dans le secteur du tourisme ? (Cocher les deux réponses les plus fréquentes ou « ne sais pas »)

|__| Dans la commune ou à proximité (moins de 10 km)

|__| À petite distance (10 à 20 km)

|__| À moyenne distance (21 à 50 km)

|__| À grande distance (supérieur à 50 km)

|__| Ne sais pas

4. Le logement des saisonniers – saison hivernale 2014-2015

Q4. Les travailleurs saisonniers recrutés sur votre commune rencontrent-ils des difficultés pour se loger ?

Beaucoup Assez Peu Pas du tout

Q5. Quels sont les principaux modes d'hébergement des travailleurs saisonniers de votre commune ? (Cocher les trois modes d'hébergement les plus fréquents ou « ne sais pas »)

- Résidence personnelle principale
- Famille, amis
- Hôtel, auberge de jeunesse
- Camping (tente, caravanes, mobil home)
- Foyer des saisonniers
- Camping car / camion
- Internat
- Résidence sociale – FJT
- Logement fourni par l'employeur
- Aucun – À la recherche d'un logement
- Ne sais pas

Q6. Votre commune a-t-elle été à l'origine ou a participé à des projets de construction ou réhabilitation en direction de logements pour saisonniers ?

Oui Non

Si oui, quels types de logements :

Combien : |__|

Permettant de loger combien de saisonniers : |__|

A combien évaluez-vous les besoins non satisfaits à ce jour ? : |__|

Quels sont vos projets dans ce domaine ?

Q7. Quels dispositifs autres existe-t-il sur votre commune dans le cadre du logement dédié aux travailleurs saisonniers ? Dans le Département ? » et « Quel moyen seriez – vous prêts à mettre en œuvre ? (question ouverte)

5. Conditions de vie des saisonniers

Q8. Selon vous, quels sont les trois principaux problèmes rencontrés par les saisonniers du tourisme recrutés sur votre commune ? (Cocher les trois réponses les plus fréquentes ou « ne sais pas »)

- Les aspects financiers, le faible pouvoir d'achat
- Le logement (accès, équipements, hygiène,...)
- L'emploi (conditions d'emploi, environnement de travail,...)
- Les aspects relationnels (collègues de travail, amis, famille,...)
- La santé (état de santé, sommeil, comportements à risque, accès et recours aux soins,...)

|__| La garde ou la scolarisation des enfants

|__| Autre (*à préciser*)

Q9. Comment jugez-vous la connaissance générale des employeurs du tourisme de votre commune des diverses structures et dispositifs pouvant aider les saisonniers ?

Très bonne Assez bonne Assez mauvaise Très mauvaise

Q10. Avez-vous pris des mesures pour améliorer le niveau d'information des employeurs sur ces diverses structures et dispositifs de logements, lesquelles ?

Q11. Quelles sont pour vous les solutions, les mesures ou les dispositions à mettre en place pour faire face aux besoins des logements des travailleurs saisonniers ?

Le logement des saisonniers du tourisme dans les Hautes-Alpes - Employeurs -

1. Identification de votre établissement

Nom de l'établissement enquêté :

Sigle :

Adresse :

.....

Commune :

☎ :

Statut de l'établissement : Ancienneté de l'établissement :

Contact au sein de votre établissement :

Nom : ☎ :

@ :

SIRET :

Q1. Avez-vous été amené, de par l'activité de votre établissement, à recruter des travailleurs saisonniers pour les saisons été 2014 ou hiver 2014-2015 ?

Non Oui pour l'été 2014 Oui pour l'hiver 2014-2015

Si non, merci de nous retourner ce questionnaire en ayant bien complété les informations d'identification mentionnées dans le cadre ci-dessus.

Si oui, merci de répondre aux questions ci-après.

2. Secteur d'activité (Plusieurs réponses possibles)

- Hôtellerie, restauration Remontées Mécaniques
- Activités de loisirs et sportives (centre culturel, Animation, Bien être, etc...)
- Centres de vacances, villages de vacances Transports
- Services Commerces Autre :

Q3. Si plusieurs activités, quelle est la principale ?

Code APE de votre activité principale :

Q4. Exercez- vous cette activité en période estivale ?

Non Oui

3- Vos recrutements saisonniers

Q5. Quel est le nombre de salariés dans votre établissement ?

| Hiver 2014/2015 | |
|---|--|
| Nombre total de saisonniers | |
| Nombre total de salariés hors saisonniers | |

Q6. Quelle est l'origine géographique des salariés saisonniers recrutés ?

(Veuillez indiquer le nombre de saisonniers concernés en moyenne)

| Hiver 2014/2015 | |
|---|--|
| Dans la commune ou à proximité (moins de 10 km) | |
| A petite distance (10 à 20 km) | |
| A moyenne distance (20 à 50 km) | |
| A grande distance (supérieur à 50 km) | |
| Hors département | |
| Hors Région | |
| Hors France | |

4- Logement des saisonniers

Q7. Proposez-vous un hébergement pour vos saisonniers ?

Hiver 2014-2015

Oui non (Si non répondez à la question 8)

Si oui, combien logez-vous de saisonniers ? (Veuillez indiquer le nombre de saisonniers concernés en moyenne)

| Hiver 2014/2015 | |
|-------------------------------|--|
| L'ensemble de vos saisonniers | |
| Une partie de vos saisonniers | |

Q7 Bis. Quelles sont les conditions de logement ou d'hébergement de vos salariés ?

| Hiver 2014/2015 | |
|---------------------------------------|--|
| En Avantage en nature | |
| Avec un loyer d'un montant de € | |

Q7. Ter. A quel endroit se situe cet hébergement ?

| Hiver 2014/2015 | |
|--------------------------------|--|
| Au sein de votre établissement | |
| A distance | |

Q8. Pour quelles raisons ne logez –vous pas vos travailleurs saisonniers ?

.....

.....

Q9. Si vous ne logez pas votre personnel saisonnier, quels sont les modes d'hébergement de votre personnel saisonnier ? (Veuillez indiquer le nombre de saisonniers concernés en moyenne)

| Hiver 2014/2015 | |
|--|--|
| Résidence personnelle principale | |
| Hébergement chez un tiers (Famille, amis, ...) | |
| Hôtel, auberge de jeunesse | |
| Camping (tente, caravane, mobil home) | |
| Logement dédié aux saisonniers | |
| Camping car / camion | |
| Location- Colocation | |
| Résidence sociale – FJT | |
| Ne sais pas | |

Q10. Et où ce logement est-il situé le plus souvent ?

(Veuillez indiquer le nombre de saisonniers concernés en moyenne)

| Hiver 2014/2015 | |
|------------------------------|--|
| Dans la station | |
| Commune à proximité (< 5kms) | |
| Autre commune (> ou=5kms) | |

Q11. Parmi votre personnel saisonnier, quel est le nombre de saisonniers ayant eu besoin d'un logement en arrivant ? | _____ |

Q11. Si vous ne logez pas votre personnel saisonnier en cas de besoin, quelles sont les aides que vous proposez pour répondre au besoin en logements de vos saisonniers ? (Merci de répondre à chaque proposition)

a- Ne propose pas d'aide particulière Oui Non

b- Verse une indemnité forfaitaire de logement aux salariés saisonniers Oui Non
Si oui, son montant s'élève à | _____ | € ou en | _____ | %

c- Assure une participation financière au loyer Oui Non
Si oui, elle représente | _____ | € ou en | _____ | % du loyer

d- Verse le dépôt de garantie (la caution) à la place du saisonnier Oui Non

e- Réserve des places pour les saisonniers dans des résidences de tourisme en versant en début de saison un droit de réservation pour des logements locatifs dédiés uniquement aux travailleurs saisonniers (logements réalisés dans le cadre des conventions signées entre l'État et les partenaires sociaux)..... Oui Non

Si non, connaissez-vous ce dispositif d'accord Oui Non

f- Dirige le saisonnier vers un Centre Communal d'Action Social ou une association qui sous-loue des logements pour les travailleurs saisonniers Oui Non

g- Dirige le saisonnier vers un autre organisme pouvant l'aider Oui Non
Nom de l'organisme (à préciser)

Q12. Les solutions de logement des travailleurs saisonniers vous semblent-elles satisfaisantes ?

Très satisfaisantes Satisfaisantes Peu satisfaisantes Pas du tout satisfaisantes

Q13. Quels sont les principaux points faibles de ces solutions ? (Plusieurs réponses possibles)

- L'offre insuffisante
- Le coût pour l'entreprise
- Le coût pour le travailleur saisonnier
- La sur-occupation des logements
- La qualité et le confort des logements disponibles
- L'éloignement du lieu de travail
- La non pérennité des solutions d'une saison à l'autre

Q14. Ces points faibles sont-ils de nature à compliquer le recrutement des salariés ?

Q15. Quel moyen seriez – vous prêts à mettre en œuvre pour accompagner vos salariés à trouver un logement ? (question ouverte)

Q16. Quelles seraient pour vous les solutions, les mesures ou les dispositions à mettre en place pour faire face à l’avenir aux besoins en logement des travailleurs saisonniers ?

5- Conditions de vie des saisonniers

Q17. Selon vous, quels sont les éléments prédominants qui impactent le plus la santé des saisonniers ? (Numéroté de 1 à 4 vos réponses par ordre croissant du plus important au moins important)

- | Conditions de logement (équipement et hygiène)
- | Habitudes de vie (alimentation, sommeil, comportements à risques,...)
- | Conditions, rythme et environnement de travail
- | Transport
- | Autre (à préciser)

Le logement des saisonniers du tourisme dans les Hautes-Alpes - Travailleurs saisonniers -

1. Profil

- Homme Femme
 Moins de 25 ans 25 à 49 ans 50 ans et plus
- En couple Célibataire
- Travailleur reconnu handicapé Oui Non
- Vit en famille avec des enfants pendant la saison : Oui Non
 Nombre d'enfants : Problème de garde ? Oui Non
 Lieu de résidence en saison :
 Département : Commune :
 Lieu de résidence hors saison :
 Département : Commune :
 Propriétaire : Oui Non
 Locataire : Oui Non
 Si locataire : êtes-vous bénéficiaire des APL : Oui Non
- Nombre de véhicules dans le foyer : | ____ |

Origine géographique

| | Hiver 2014/2015 |
|--|-----------------|
| Dans la commune ou à proximité (moins de 10 km) | |
| A petite distance (10 à 20 km) | |
| A moyenne distance (20 à 50 km) | |
| A grande distance (supérieur à 50 km) | |

2. Secteur d'activité (Plusieurs réponses possibles)

- Hôtellerie, restauration Remontées Mécaniques
 Activités de loisirs et sportives (centre culturel, Animation, Bien être, etc...)
 Centres de vacances, villages de vacances Transports
 Services Commerces
 Autre :

3. Situation hors saison (Une seule réponse possible, la situation la plus fréquente)

- Demandeur d'emploi Étudiant Intérimaire
 Au foyer Retraité Travailleur indépendant
 Salarié (dans quel secteur ?) : Autre
Êtes-vous indemnisé au titre du chômage saisonnier ? Oui Non
RSA ? Oui Non
Durée du chômage au cours des 12 derniers mois : |___|___| mois et |___|___| jours

4. Situation sur les saisons précédentes

Avez-vous déjà été sous contrat saisonnier **en saison d'hiver** ? Oui Non
Chez le même employeur ? Oui Non
Département : Commune :

Avez-vous déjà été sous contrat saisonnier **en saison d'été** ? Oui Non
Chez le même employeur ? Oui Non
Département : Commune :

5. Par quelles démarches avez-vous trouvé votre emploi saisonnier ?

- Démarchage direct Maison des saisonniers Par relation
 Petites annonces Pôle emploi Renouvellement saison
 Forums de l'emploi saisonnier Internet
 Autre :

6. Type de contrat

Durée du contrat : Moins d'un mois 1 mois 2 mois 3 à 5 mois >5 mois
Type de contrat : CDD saisonnier Extra Autre CDD
Si CDD saisonnier, contrat reconductible pour la saison suivante? Oui Non
 Statut auto-entrepreneur

7. Temps de travail

Temps plein Temps partiel : indiquez le nombre d'heures : |___| heures

8. Logement et déplacement

Difficultés pour trouver à se loger ? Oui Non
Moyens de locomotion : Deux roues Marche à pied
 Transports en commun Vélo
 Voiture Co-voiturage
Difficultés pour se déplacer ? Oui Non
Si oui, lesquelles ?

9. Mode d'hébergement

Logement trouvé par démarchage : Employeur Maison des saisonniers
(Plusieurs réponses possibles) Par relation Petites annonces
 Autre :

Quel est votre mode d'hébergement ?

| Hiver 2014/2015 | |
|--|--|
| Résidence personnelle principale | |
| Hébergement chez un tiers (Famille, amis, ...) | |
| Hôtel, auberge de jeunesse | |
| Camping (tente, caravane, mobil home) | |
| Logement dédié aux saisonniers | |
| Camping car / camion | |
| Location- Colocation | |
| Résidence sociale – FJT | |
| Ne sais pas | |

Votre logement était-il en colocation : Oui Non

Si oui, la colocation vous a-t-elle été proposée par l'employeur ? Oui Non

Nombre de colocataires |____|

Prix du loyer par mois :

.....

La quote part du loyer est- elle fixe ? Oui Non

Type de logement : 1 studio/T1 2 T2 3 T3 4 T4 et +

Surface de l'appartement : |____|

Et où ce logement était-il situé ?

| Hiver 2014/2015 | | |
|------------------------------|--|--|
| Dans la station | | |
| Commune à proximité (< 5kms) | | |
| Autre commune (> ou=5kms) | | |

Si ce logement est situé en dehors de la station, et que vous n'avez pas de véhicule, pensez-vous que l'offre de transport est suffisante et adaptée à vos besoins ?

Oui Non

Si vous avez répondu non, pour quelles raisons ?

Horaires non adaptés Coût du billet de transport Pas d'offre de transport

Autres :

Quelles sont les aides que vous a proposées votre employeur pour répondre à votre besoin en logement ?

a- N'a pas proposé d'aide particulière Oui Non

b- A versé une indemnité forfaitaire de logement Oui Non
Si oui, son montant s'élève à | _____ | €

c- A assuré une participation financière au loyer Oui Non
Si oui, elle représente | _____ | % du loyer

d- A versé le dépôt de garantie (la caution) à la place du saisonnier Oui Non

e- A réservé des places dans des résidences de tourisme Oui Non

f- a été dirigé vers un CCAS ou une association qui sous-loue des logements pour les travailleurs saisonniers Oui Non

g- a été dirigé vers un autre organisme pouvant l'aider Oui Non
Nom de l'organisme (*à préciser*)

Les solutions de logements vous semblent-elles satisfaisantes ?

Très satisfaisantes Satisfaisantes Peu satisfaisantes Pas du tout satisfaisantes

Quel mode de logement souhaiteriez-vous trouver et à quel prix ?

.....
.....
.....
.....

Avec nos remerciements...

Liste des financeurs

| | | |
|--------------------|--|---|
| Financeurs publics |  PRÉFET DES HAUTES-ALPES | Préfecture des Hautes-Alpes, <i>Direction Départementale des Territoires</i> |
| |  | Monsieur le Sénateur Pierre BERNARD-RAYMOND |
| |  | Madame la Députée Karine BERGER Monsieur le Député Joël GIRAUD |
| Financeurs privés |  | CIL Méditerranée |
| |  | Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Hautes Alpes |
| |  | Union Pour l'Entreprise des Hautes Alpes |
| |  | Union Départementale Force Ouvrière des Hautes Alpes |
| |  | Union Départementale CFDT des Hautes Alpes |
| |  | Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie des Hautes Alpes |